

Le 1 % québécois : martyr fiscal?

**Étude sur l'évolution des revenus et de
l'impôt du premier centile québécois**

Nicolas Zorn

NOVEMBRE 2012

Nicolas Zorn est actuellement chargé de projet à l’Institut du Nouveau Monde (INM). Il s’exprime ici à titre personnel.

© Institut de recherche en économie contemporaine

978-2-923203-21-8

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2012

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2012

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4

Résumé

Le gouvernement minoritaire du Parti québécois entend financer l'abolition partielle de la taxe santé par une hausse de l'impôt des mieux nantis. S'il avait été majoritaire, l'augmentation du taux marginal d'imposition aurait été plus importante, en plus de l'abolition de certains avantages fiscaux reliés aux gains de capital et dividendes des entreprises. La croissance fulgurante des hauts revenus en général, et le fameux 1 % en particulier, s'est métamorphosée en indignation depuis la Grande Dépression de 1929. Alors que la cupidité et la soif insatiable de profits de certains d'entre eux semblent avoir provoqué le marasme actuel, les cures d'austérité ne semblent pas influencer leur fulgurante ascension, alors que les revenus du 99 % stagnent depuis les années 1980. À partir des statistiques fiscales, nous avons compilé l'évolution récente du 1 % québécois, dont les principales conclusions sont les suivantes :

- Depuis 1985, il y a une hausse importante de la concentration des revenus pour le 1 %, passant de 7 % de tous les revenus à presque 12 %;
- La croissance des revenus des particuliers au Québec a presque uniquement profité à cette catégorie de revenus, une croissance cinq fois plus importante que celle du 99 % restant;
- De 2001 à 2009, l'augmentation considérable des revenus du 1 % est redevable en grande partie aux revenus issus des dividendes des entreprises (augmentation de 124 % en huit ans, soit 10,6 % par année), appuyée par la valeur grandissante des gains de capital (8 % par année);
- Il y a une corrélation significative entre cette concentration des revenus en faveur du premier centile et les baisses d'impôt depuis 2001 (et depuis 1973 pour le taux marginal d'imposition);
- Les baisses d'impôt, en taux effectifs d'imposition, ont profité deux fois plus au 1 % qu'au 99 % restant;
- La littérature scientifique ne soutient pas une bonne partie des critiques adressées à l'égard des mesures proposées par le gouvernement actuel, démentant l'hypothèse d'un éventuel cataclysme économique.

Les inégalités économiques sont en croissance dans presque tous les pays développés. Selon des économistes du Fonds monétaire international (FMI), le haut niveau d'inégalités aurait non seulement été l'un des facteurs déterminants causant la pire crise économique depuis la Grande Dépression de 1929, mais en plus, elle minerait significativement la reprise de la croissance. Selon les épidémiologistes britanniques Richard Wilkinson et Kate Pickett, les inégalités affectent tout le monde, incluant les mieux nantis, et sont à l'origine d'une foule de maux économiques et sociaux, de l'obésité et le taux d'homicides à la réussite scolaire, l'endettement et le taux de mortalité. Comme l'a bien résumé le Nobel d'économie Joseph Stiglitz dans son ouvrage *Le Prix des inégalités*, elles sont inefficaces économiquement, injustes socialement et insoutenables politiquement. L'importance qu'une société accorde à l'équité sociale et à l'efficacité économique, qui ne sont pas conflictuelles, mais complémentaires, se reflètent dans leurs choix politiques. Le niveau d'équité de l'impôt est et a toujours été une décision politique et sociétale autant qu'économique. Le débat ne fait que commencer.

Table des matières

Introduction	1
PARTIE 1	
Résultats de la recherche	5
1.1 Mise en contexte	5
1.2 Évolution du premier centile québécois de 1973 à 2009	8
1.3 Distribution des revenus et de l'impôt	18
PARTIE 2	
Quel impact peut avoir la fiscalité sur l'évolution des hauts revenus québécois? ..	31
2.1 À quoi sert la fiscalité?	33
2.2 Quelles ont été les grandes tendances de l'évolution de la fiscalité depuis 1980 dans les pays développés	36
2.3 Qu'en est-il pour le Québec?	36
2.4 Comment l'évolution récente de la fiscalité pourrait-elle avoir contribué à la hausse de la part des hauts revenus québécois?	37
2.5 Quels sont les impacts d'une hausse de l'imposition des mieux nantis?	41
Conclusion	43
Annexe. Méthodologie	45
Bibliographie	49

Introduction

Le Parti québécois récemment élu gouvernement minoritaire entendait exécuter rapidement certains éléments-clés de son programme électoral; l'abolition de la hausse des frais de scolarité, la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly, l'abolition de la taxe santé, l'ajout de deux paliers d'imposition au système fiscal visant les hauts revenus et taxation supplémentaire des gains de capital et dividendes aux entreprises. Entre l'élection du 4 septembre et la passation des pouvoirs, l'ex-ministre des Finances Raymond Bachand a annoncé un manque à gagner de 800 millions de dollars. Et le manque à gagner semble avoir considérablement augmenté depuis la sortie des chiffres sur la croissance économique moins importante que les prévisions du dernier budget et une révision à la hausse des dépenses budgétaires.

Le gouvernement souhaitait financer l'abolition de la taxe santé, touchant cinq millions de personnes et considérée comme régressive, par l'instauration de deux paliers d'imposition supplémentaires, haussant de 24 % à 28 % le taux d'imposition de 130 000 \$ et plus, ainsi qu'un taux marginal d'imposition des 250 000 \$ et plus à 31 %, ce qui aurait mené le taux marginal d'imposition à 55,2 % lorsque combiné avec le taux fédéral. Le gouvernement devait également réduire de 50 % les crédits d'impôt pour les dividendes, ainsi que diminuer de 50 % la déduction partielle applicable sur les gains en capital. Ces mesures auraient touché spécifiquement les mieux nantis (moins de 3 % de la population), en plus de financer l'abolition de la taxe santé, ce qui rendait l'ensemble des mesures particulièrement progressives. Devant le tollé suscité par le milieu des affaires et certains commentateurs médiatiques, le gouvernement a reculé, en proposant une taxe santé progressive selon la catégorie de revenu et l'ajout d'un palier d'imposition à 25,75 % pour les individus déclarant un revenu imposable de 100 000 \$ et plus.

Bien que la nouvelle proposition gouvernementale semble faire consensus, le débat engagé reste d'une grande actualité et touche plusieurs enjeux qui définiront notre époque : les inégalités de revenus en hausse depuis le début des années 1980, l'équité et l'efficacité du système fiscal, les baisses d'impôt généralisées dans les pays développés, les hautes rémunérations qui battent année après année de nouveaux records alors que les revenus du reste de la population croît comparativement bien peu : « Une série d'études en arrivent à la même conclusion: depuis les années 80, une large part de la croissance économique a profité aux riches, tandis que les pauvres et la classe moyenne ont vu leurs conditions s'étioler. » (Grammond, 2011) L'an dernier, selon un rapport du Forum économique mondial de Davos, « les inégalités croissantes sont parmi les plus grands risques mondiaux » (Bérubé, 2012), attisant la colère populaire et menaçant la croissance économique. Depuis la crise économique et financière majeure de 2007, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) va jusqu'à dire que la relance de la croissance économique et la réduction des inégalités « peuvent et doivent aller de pair. » (Desrosiers, 2012) Le Fonds monétaire international considère que les inégalités à leur niveau actuel sont dangereuses pour la stabilité de l'économie et elles mineraient sa croissance. Les inégalités sont injustes socialement, insupportables politiquement et inefficaces économiquement.

Il faut mettre cette hausse d'impôt dans son contexte : les contribuables québécois ont vu leurs impôts provincial et fédéral baisser de manière importante depuis 1998 (Godbout, Robert-Angers et St-Cerny, 2011), mais les taxes et les tarifs, par nature plus régressifs, ont également augmenté substantiellement au cours de cette période : hausse de 2 % de la TVQ, hausse de la taxe

sur l'essence, hausse des droits de scolarité, hausse des tarifs de l'électricité, indexation de tous les tarifs de l'État, taxe santé de 400 \$ par ménage. Les conséquences ont été l'objet d'interprétations contradictoires pour savoir à qui cela a profité (Hurteau, Hébert et Fortier, 2010; Godbout et Arsenault, 2005).

L'importance qu'une société accorde à l'équité sociale et l'efficacité économique qui ne sont pas conflictuelles, mais complémentaires se reflète dans leurs choix politiques. Le niveau d'équité de l'impôt est et a toujours été une décision politique et sociétale autant qu'économique (Leroy, 2010; Brooks et Hwong, 2006; Vallée, 2000). Notre intention n'est pas de désigner le juste de l'injuste de cette mesure; seul un véritable débat public permettra de trancher démocratiquement cette question. Toutefois, pour qu'un tel débat soit constructif et qu'un consensus légitime en émerge, il doit reposer sur des faits. Avant de poser un diagnostic sur la nécessité de telles mesures, il est nécessaire d'établir un état de la situation financière et fiscale des hauts revenus québécois. Nous avons compilé l'évolution de la part des revenus du 1 % des mieux nantis au Québec de 1973 à 2009 en fonction des statistiques fiscales disponibles et l'évolution de l'impôt sur leurs revenus.

Pourquoi le 1 %?

Pourquoi le 1 %? Parce que, dans tous les pays développés où la concentration des hauts revenus a augmenté, elle s'est faite en faveur de cette catégorie de revenu. Le premier centile que nous désignerons également dans ce texte par P99-P100Q a connu une importante hausse dans plusieurs pays, surtout anglophones, et la dynamique de la croissance de leurs revenus est différente du 9 % suivant (Atkinson, Piketty et Saez, 2010), et encore plus du 99 % restant que nous désignerons également dans ce texte par P0-P99Q. Afin d'éclairer le débat sur la juste contribution exigée des mieux nantis de notre société, nous considérons qu'il faut répondre aux questions suivantes :

- Quelle a été l'évolution de la concentration des revenus captés par le 1 % des mieux nantis au Québec et du 99 % restant de 1973 à 2009?
- Quelle a été l'évolution de la part des revenus du 1 % des mieux nantis et du 99 % restant pour cette période?
- Quelle a été l'évolution de l'impôt de la part des revenus du 1 % des mieux nantis et du 99 % restant pour cette période?

Principales conclusions

À l'aide des *Statistiques fiscales des particuliers* du ministère des Finances du Québec, des statistiques sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada et des statistiques démographiques de Statistiques Canada, nous avons obtenu une réponse à ces questions.

Voici les principales conclusions de notre étude :

- La concentration de la part des revenus du 1 % des mieux nantis a significativement augmenté en 25 ans, passant de 7,1 % de tous les revenus des particuliers en 1984, à 11,8 % en 2009.

■ Pendant le dernier quart de siècle dont nous disposons de données, les revenus du premier centile ont augmenté de 114 % de 1984 à 2009, alors que le 99 % restant n'a connu qu'une augmentation de 24 % pour la même période.

■ L'augmentation subite des revenus du P99-P100Q de 2001 à 2009 est due en grande partie aux revenus issus des dividendes imposables de sociétés canadiennes (augmentation de 124,3 % soit 10,6 %/année) appuyés par la valeur grandissante des gains de capital (augmentation de 84 % soit 7,9 %/année). Les placements (intérêts de sources canadiennes et autres placements) n'ont que peu contribué en termes relatifs, et tardivement (2005-2009), même si leur valeur a augmenté de 46,1 % soit 4,9 % par année.

■ Le taux marginal d'imposition provincial et fédéral combiné, affectant davantage les hauts revenus, a significativement baissé, passant de 61,4 % en 1984 à 48,2 % en 2009, une baisse de 27,3 %.

■ Le taux d'imposition effectif (TIE) combiné du premier centile a connu une baisse de 4,6 points de 2001 à 2009, passant de 36 % à 31,4 %. Pendant la même période, le TIE du P0-P99Q a connu une baisse de 2,3 points, passant de 18,1 % à 15,8 % pour la même période. Ces baisses sont attribuables tant aux baisses d'impôt fédéral que provincial. Les baisses d'impôt de 2001 à 2009 ont profité davantage au 1 % les mieux nantis qu'au 99 % restant, en terme absolu.

■ La partie de l'impôt acquittée par les revenus du 1 % les mieux nantis a augmenté par rapport au 99 % restant. Ce résultat s'explique par la croissance beaucoup plus importante de leurs revenus que ceux du 99 % restant.

Le rapport se divise en deux sections. Premièrement, nous exposerons nos résultats : l'évolution de la part des revenus du 1 % les plus nantis et l'évolution de leurs impôts. Dans la seconde section, nous tenterons d'expliquer les causes ayant mené à cette concentration des hauts revenus et à la baisse de leurs taux d'imposition. Puis, nous aborderons l'état de la théorie sur la taxation des hauts revenus. La méthodologie qui nous a permis d'extraire les données à partir des statistiques fiscales des particuliers se trouve en annexe.

PARTIE 1

Résultats de la recherche

1.1 Mise en contexte

Avant d'exposer nos résultats, il est nécessaire de les mettre en contexte. Depuis une dizaine d'années, les chercheurs Atkinson, Piketty et Saez ont cartographié l'évolution des hauts revenus de plus d'une vingtaine de pays, la plupart développés, sur près d'un siècle. Alors que les hauts revenus ont connu une remarquable stabilité et une concentration « modérée » de la part de la richesse nationale captée par les hauts revenus après la Seconde Guerre mondiale jusqu'au début des années 1980, une forte hausse s'est produite au niveau de leur part du revenu national depuis les années 1980 dans les pays anglophones, États-Unis en tête; ce ne fut toutefois pas le cas au Japon, en France ou en Allemagne, pourtant bien intégrés à la mondialisation. Ce sont des choix politiques et sociaux tels que la baisse généralisée des taux d'imposition et les institutions établissant la rémunération des hauts cadres et dirigeants d'entreprises, qui seraient à la source de cette évolution. C'est la répartition des gains de croissance plus concentrée vers le sommet depuis 1980 qui serait au centre de ce phénomène.

TABLEAU 1
**Évolution en pourcentage du premier centile
des pays anglophones (1900-2005)**

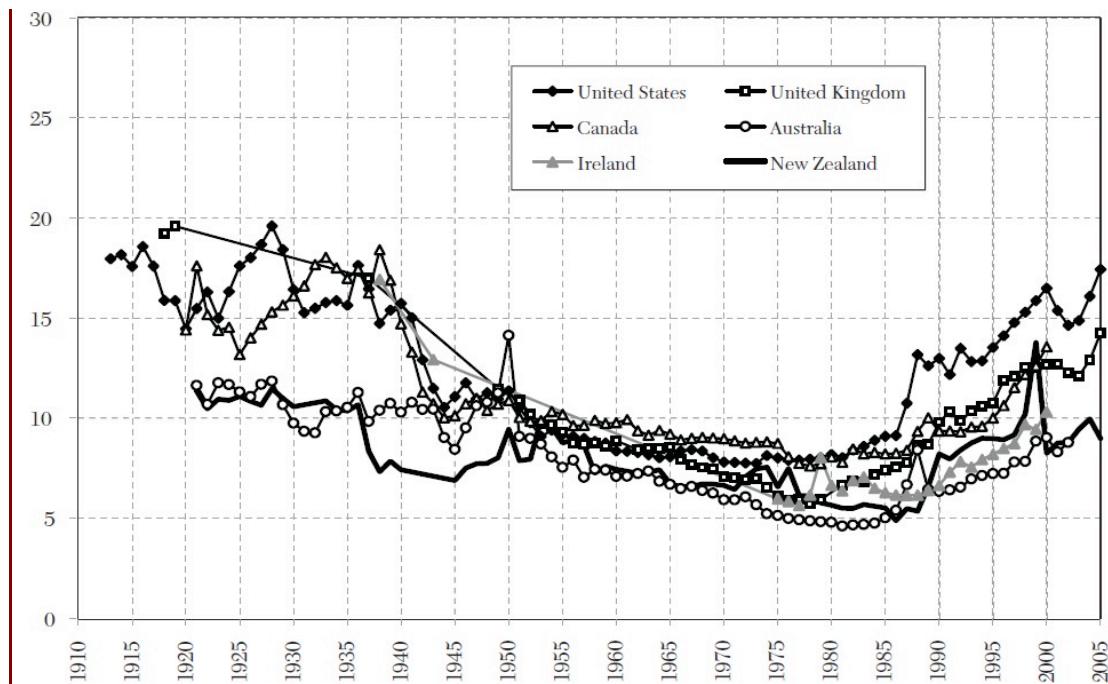
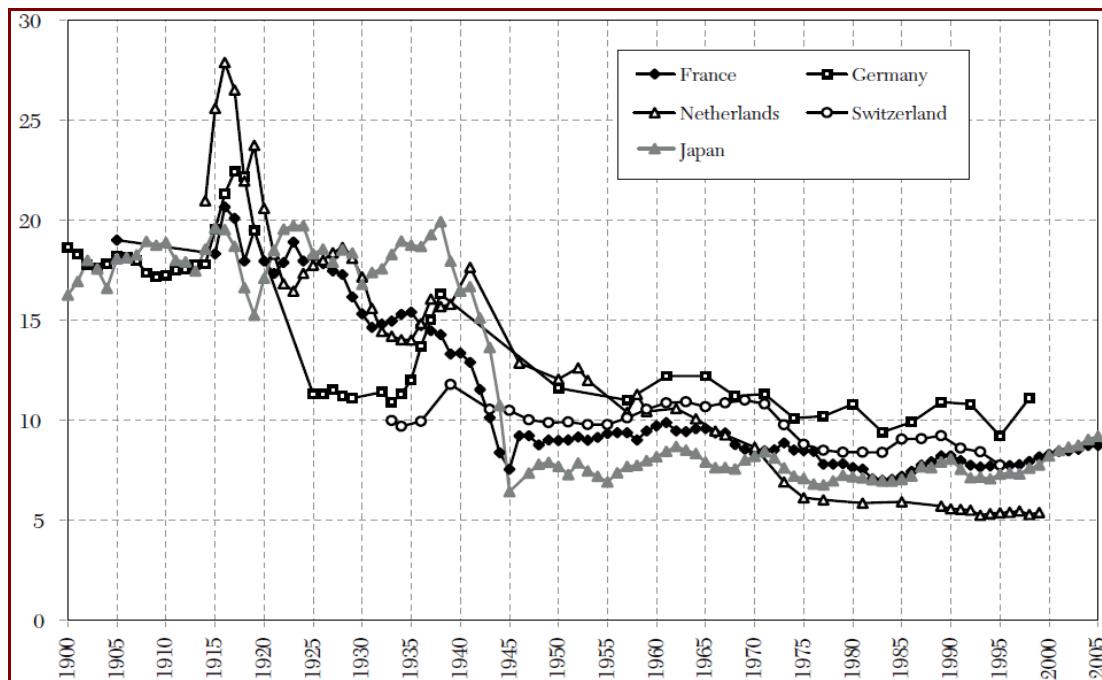


TABLEAU 2

Évolution en pourcentage du premier centile des pays d'Europe continentale et Japon (1900-2005)



Source pour les tableaux 1 et 2: Anthony Atkinson, Thomas Piketty, et Emmanuel Saez. 2010. « Top Incomes in the Long Run of History. » dans *Top Incomes: A Global Perspective*, éd. Anthony B. Atkinson et Thomas Piketty, Oxford et New York: Oxford University Press, pp. 692 et 693

Saez et Veall (2005) ont produit une étude abordant spécifiquement l'évolution du premier centile au Canada et au Québec selon la langue plutôt que le territoire. C'est la même approche que nous avons privilégiée. Alors que ces deux auteurs ont tenté d'expliquer les différences de performance de l'évolution des hauts revenus par la différence des normes culturelles entre francophones majoritaires au Québec et anglophones majoritaires dans le reste du Canada (ROC), l'hypothèse que nous testons expliquerait cette disparité entre le Québec et le ROC par la différence de ses institutions (Bernard, 2004), notamment par une fiscalité plus importante et plus progressive que dans le reste du Canada (Godbout et St-Cerny, 2004).

Saez et Veall soutiennent que les salaires du premier centile canadien ont connu une forte hausse depuis le début des années 1980, suivant la tendance vécue aux États-Unis pour la même période. Cet état de fait ne semble pas être dû à un changement majeur de la fiscalité puisqu'aucun n'a eu lieu pour cette période, affirment-ils. Les auteurs soutiennent que la tendance canadienne serait fortement corrélée à celle qui prévaut aux États-Unis, puisque les hauts revenus canadiens auraient la possibilité de partir y travailler, alimentant la menace d'un « exode des cerveaux ». Leurs données démontrent également que la mobilité des hauts revenus a baissé légèrement depuis 1982, suggérant que la hausse de ces revenus serait associée à une forte concentration de fortune, de patrimoine et de ressources pour la durée d'une vie (« *lifetime resources* »). Ces résultats excluent les explications basées sur un changement de comportement lié aux déclarations de revenus à la suite d'une modification de la fiscalité.

Saez et Veall soutiennent également que la récente hausse des hauts revenus s'est concentrée principalement dans le premier centile, celui-ci doublant sa part de 5 % à 10 % du revenu total, de

la fin des années 1970 jusqu'en 2000, les 9 % restant du premier décile n'ayant presque pas profité de cette forte hausse. De plus, les auteurs ont comparé les données d'un point de vue familial et individuel, ne remarquant aucune différence dans la progression des hauts revenus. Ce résultat signifie que l'entrée massive des femmes sur le marché du travail ces dernières décennies n'aura eu aucun impact sur l'évolution des hauts revenus. L'étude fait également remarquer qu'entre 1946 et 2000, les hauts revenus canadiens en 2000 ont remplacé les revenus issus de l'entrepreneuriat (travail autonome et revenus d'entreprise, $\pm 20\%$) pour ceux des salaires ($\pm 70\%$ du revenu total), alors que les revenus du capital forment $\pm 18\%$, (composés de dividendes, intérêts et autres revenus d'investissement, excluant les gains de capital).

Constatant que le premier 1 % et 0,1 % les plus fortunés du Canada ont suivi une évolution presque identique à ceux des États-Unis alors que leurs systèmes fiscaux ne sont pas semblables¹, les deux auteurs considèrent que le marché très compétitif des dirigeants d'entreprises, des hauts cadres et des autres professionnels très qualifiés pourrait bien expliquer l'évolution similaire dans ces deux pays. En effet, ces salariés hautement qualifiés et rémunérés pouvant déménager relativement facilement d'un pays à l'autre, les entreprises canadiennes seraient ainsi incitées à rémunérer au même niveau ces hauts salariés, d'où la menace d'exode des cerveaux. Saez et Veall (2004, p. 840) soutiennent que trois arguments militent en faveur de cette explication.

Premièrement, la hausse des inégalités de revenus est davantage concentrée au sommet au Canada qu'aux États-Unis, bien que la part du revenu national capté par les hauts revenus de ces derniers soit supérieure. Les avantages d'un changement de pays sont clairement plus élevés pour les plus hauts salariés et, si les coûts de déménagement sont fixes, la compétition états-unienne pour leur expertise devrait y être plus élevée, produisant une plus importante concentration des hauts revenus au Canada qu'aux États-Unis. Finnie (2002, 2004) observe d'ailleurs une probabilité plus élevée d'immigration chez les Canadiens et les Canadiennes ayant de hauts revenus.

Aussi, l'importante hausse vécue aux États-Unis précéda de peu celle observée au Canada. Iqbal (1999), qui a documenté le phénomène d'exode des cerveaux au Canada, conclut que l'immigration des hauts revenus canadiens a augmenté durant les années 1980, et plus fortement après 1995, une fois que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a permis aux travailleurs et aux travailleuses hautement qualifiés d'obtenir plus facilement des visas temporaires de travail.

Finalement, toujours selon Saez et Veall, la communauté francophone du Québec serait moins encline à déménager aux États-Unis, à cause de différences culturelles. Selon Finnie, la probabilité est beaucoup moins élevée de voir des francophones québécois migrer dans une autre province canadienne ou aux États-Unis, que les anglophones québécois ou les citoyens des autres provinces. Les auteurs ont comparé la part des salaires allant aux Canadiens et aux Canadiennes hors Québec (CHQ) et aux Québécois et aux Québécoises ayant rempli leur déclaration d'impôt en français : la part du CHQ est plus élevée et progresse plus rapidement dès 1987 (jusqu'en 2000).

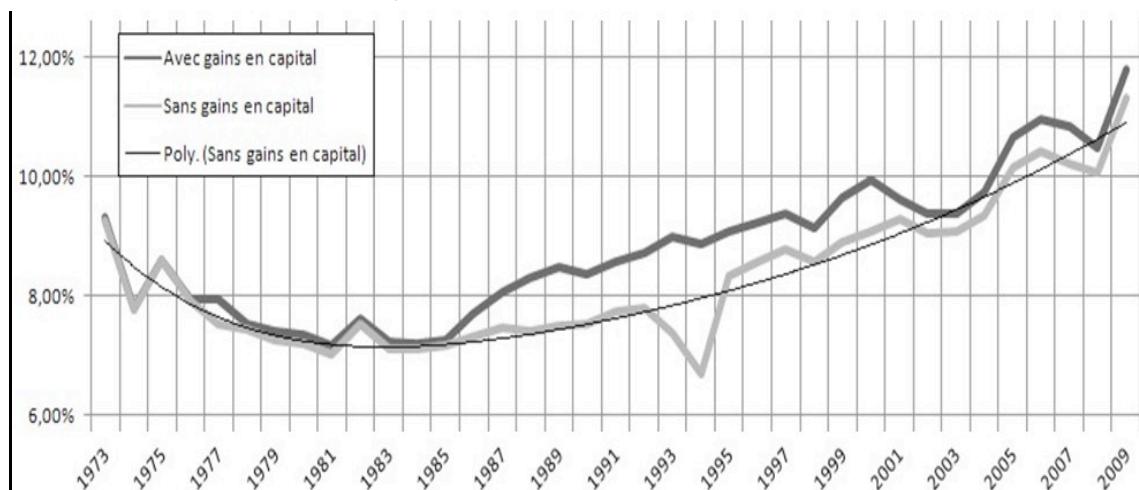
Dans une mise à jour de l'étude, Veall (2010) compare l'évolution des salaires du CHQ et des Québécois et des Québécoises ayant rempli leur déclaration d'impôt en français ou en anglais. La part des salaires du premier centile francophone du Québec a évolué, certes à la hausse, mais moins rapidement que leurs vis-à-vis hors Québec, et beaucoup moins rapidement que les anglophones du Québec. Remarquons que ces deux derniers, anglophones, suivent une tendance similaire, ce qui n'est pas le cas des francophones du Québec.

1. Notons que l'évolution du TMI des deux pays ait suivi une évolution parallèle, comme nous le verrons plus loin.

1.2 Évolution du premier centile québécois de 1973 à 2009

Plusieurs indicateurs nous permettront de saisir la tendance à l'œuvre. Le tableau 3 illustre l'évolution du P99-P100Q avec et sans gains de capital, de 1973-2009. Quelques conclusions s'en dégagent. Globalement, le premier centile a légèrement augmenté sa part du revenu total des particuliers. Après une baisse de 1973 à 1981, elle se stabilise puis, tirée par les gains de capital qui prennent leur envol au milieu des années 1980, le premier centile remonte légèrement puis accélère la concentration des revenus jusqu'au sommet de 2009. Pendant le dernier quart de siècle dont nous disposons de données, le P99-P100Q avec gain de capital est passé de 7,3 % en 1984 à 11,8 % en 2009. Cette évolution, bien qu'importante, se compare davantage à la croissance vécue en France, au Japon, en Italie et en Suède qu'aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Irlande.

TABLEAU 3
Évolution du P99-P100Q, 1973-2009

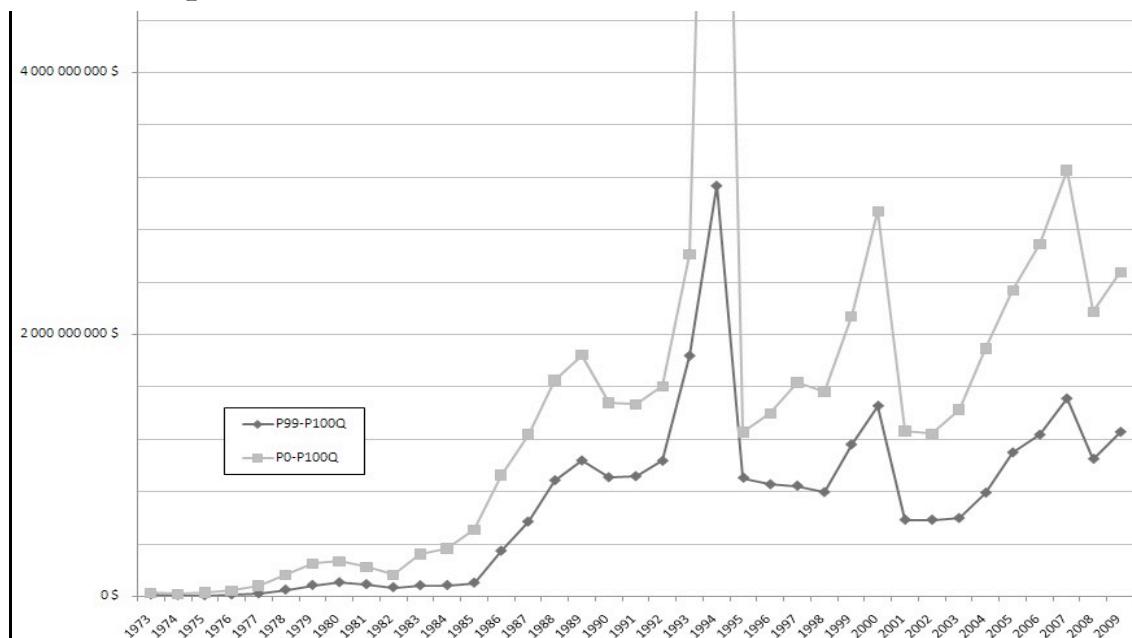


Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4), 1973-2009*; Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001*, série v468252. Calculs de Nicolas Zorn.

D'ailleurs, les gains de capital décroissent en importance après les crises économiques de 2001 et 2007. Notons que la récession de 1980-82 semble avoir proportionnellement moins touché le P99-P100Q. Celle de 1990-92 ne semble pas avoir influencé la proportion captée par le premier centile. De plus, notons que les gains de capital n'occupent pas une place prépondérante dans leurs revenus. Toutefois, comme l'illustre le tableau 4, l'importance des gains de capital pour l'ensemble du Québec en terme absolu a pris de l'importance au milieu des années 1980, atteignant des sommets à quatre reprises : 1989, 1994, 2000, 2007. Mis à part 1994 (qui atteint le sommet, non illustré, de 10,255 MM\$ pour l'ensemble des contribuables), dont la cause est liée à un changement majeur à la fiscalité de l'époque a été abordée plus haut, les trois autres sommets précèdent toutes les trois dernières crises financières. Notons également, dans le tableau 2, que la part de gain de capital allant au P99-P100Q, quoiqu'important par rapport à l'ensemble (P0-P100Q), fluctue beaucoup d'une année à l'autre. Nous considérons également que les gains de capital du P99-

P100Q de 1983 à 1985 sont bien en deçà de leur valeur réelle, un problème dû à l'imprécision des données abordée ci-haut.

TABLEAU 4
Gains de capital, 1973-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4), 1973-2009*; Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Nous pouvons également constater dans le tableau 5 à la page suivante qu'à partir de la fin des années 1980, la majorité des gains déclarés de capital se situent dans la catégorie des revenus du premier centile. Notons qu'un individu qui vend une propriété (maison, chalet) peut, en déclarant un gain de capital, se retrouver dans cette catégorie de revenu pendant une année sans que son revenu ne lui permette pas de faire partie du premier centile sur une plus longue période. Nous estimons néanmoins que la part des personnes se situant dans cette catégorie pour cette raison doit sensiblement rester la même d'année en année. À regret, nous n'avons pas le moyen de vérifier quelle est la partie des gains de capital du premier centile représentée par cette situation.

TABLEAU 5

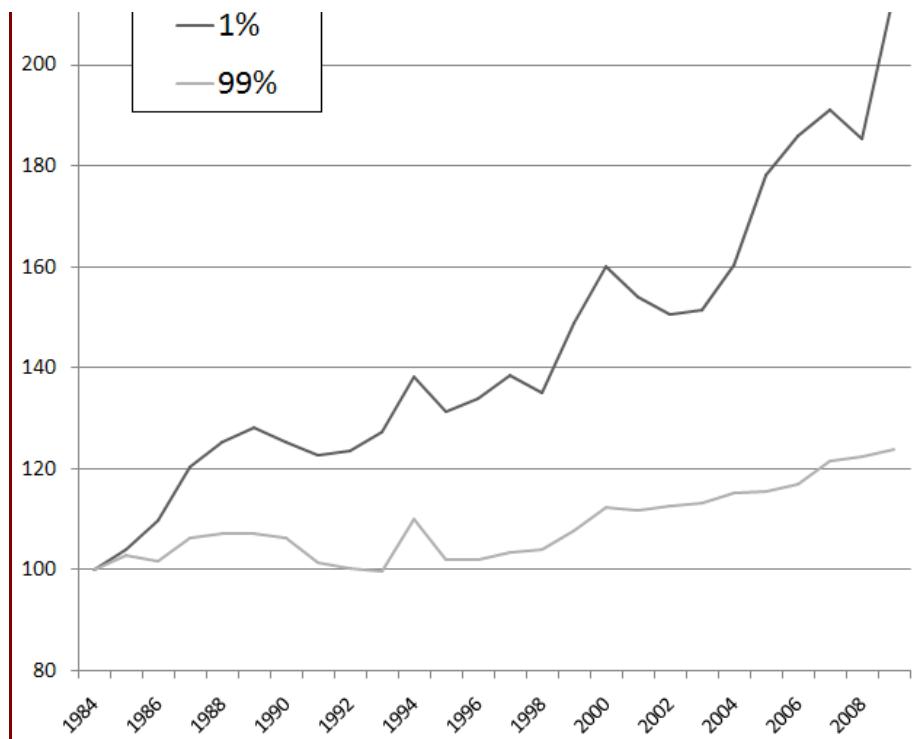
Part des gains de capital captée par le P99-P100Q, 1973-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; Statistique Canada, Tableau *CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Puisque la part des revenus du premier centile semble avoir décollé au milieu des années 1980, nous avons calculé la croissance de leurs revenus et ceux du 99 % restant (P0-P99Q) sur le dernier quart de siècle (1984-2009), en donnant au revenu moyen de ces deux catégories une valeur de 100. Les résultats sont illustrés par le tableau 6 à la page suivante. Selon cet indice, les revenus du P99-P100Q ont connu une croissance de 114 % sur cette période. En comparaison, les revenus du P0-P99Q ont progressé de 24 %. Ces calculs prennent en compte l'inflation.

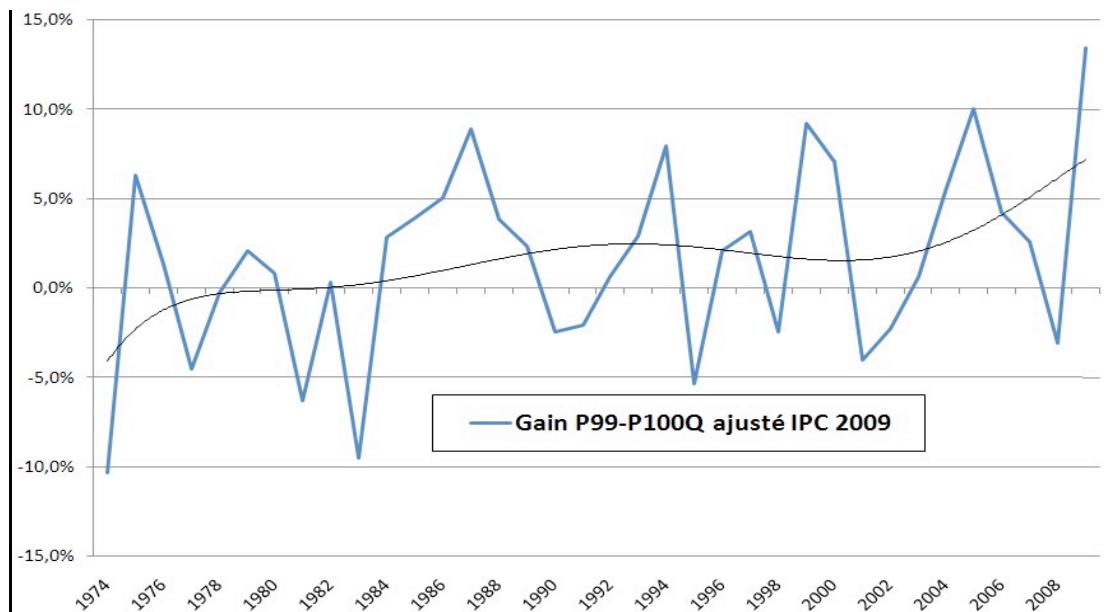
TABLEAU 6
Indices comparatifs du revenu moyen du P99-P100Q et P0-P99Q (1984-2009)



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; Statistique Canada, Tableau **CANSIM 051-0001**, série **v468252**. Calculs de Nicolas Zorn.

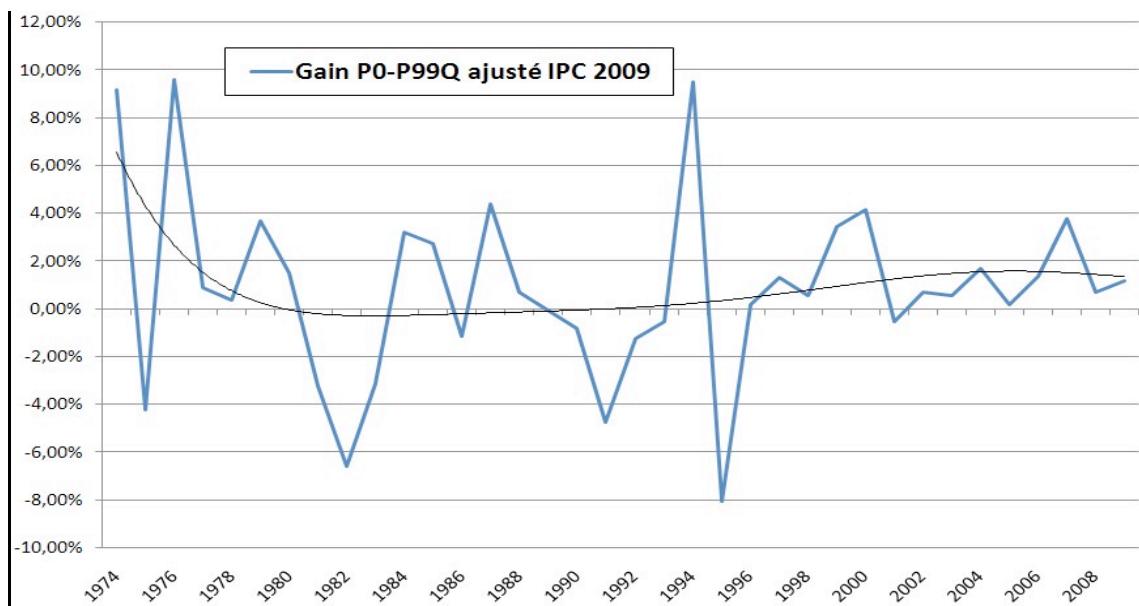
Lorsque nous comparons, dans les tableaux 7 et 8, les gains annuels des revenus du P99-P100Q de 1973 à 2009 par rapport aux gains du P0-P99Q, ils se différencient sur deux points : 1) les écarts sont plus souvent importants pour le premier centile et 2) les gains de revenus de ce dernier ont connu un meilleur sort que le 99 % restant depuis la récession de 1980-82, tant en termes relatifs qu'absolus. Étant donné que les gains annualisés ont connu de fortes variations, nous avons illustré leur évolution à long terme par une courbe de tendance polynomiale à six ordres que l'on retrouve dans le tableau 9 à la page 13.

TABLEAU 7
Gains annuels des revenus du premier centile, en dollars de 2009 (1974-2009)



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

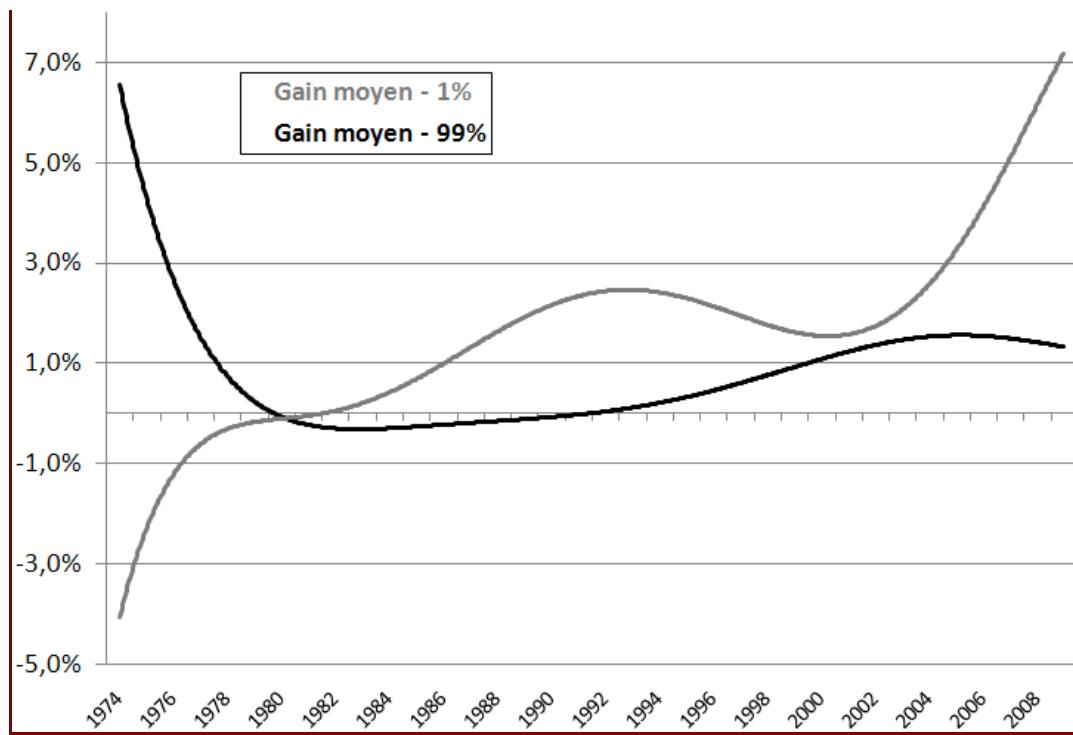
TABLEAU 8
Gains annuels des revenus du 99 % restant, en dollars de 2009, 1974-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

TABLEAU 9

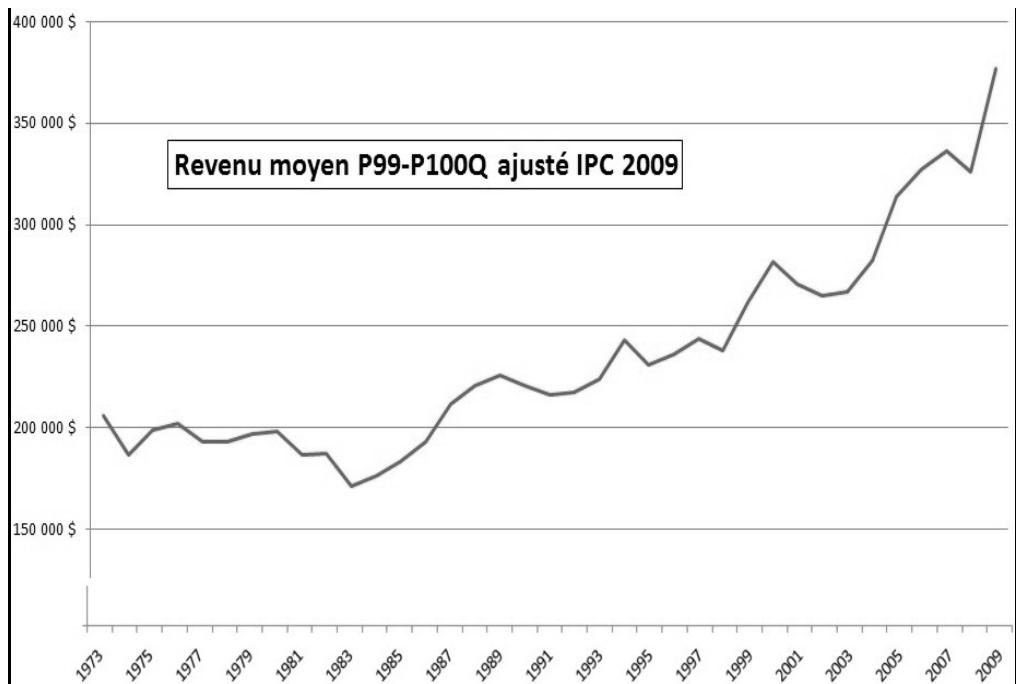
Courbes de tendance des gains annuels des revenus du premier 1 % et du 99 % restant, en dollars de 2009, 1974-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 19732009; Statistique Canada, Tableau CANSIM 051-0001, série v468252. Calculs de Nicolas Zorn.

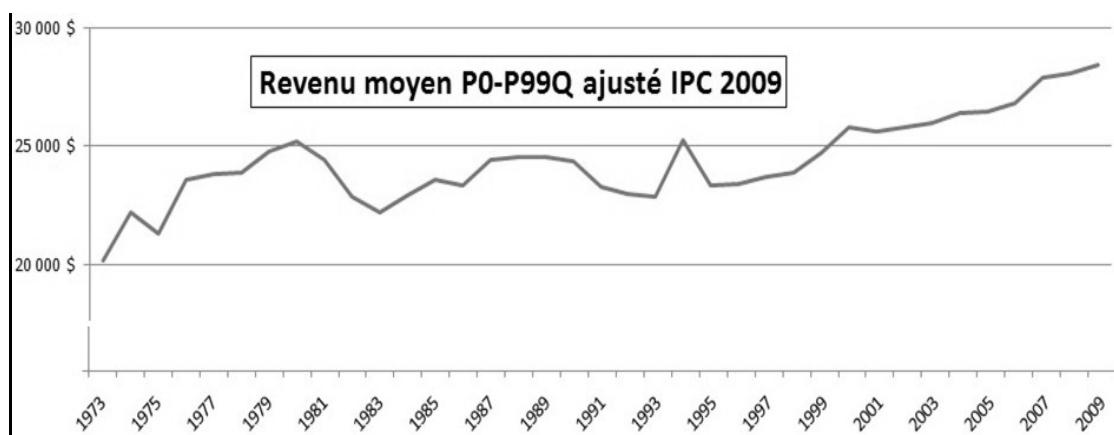
Ajoutons que de 1973 à 2009, le premier centile a presque doublé son revenu marchand ajusté à l'inflation, multiplié par 1,8 (205 232 \$ à 376 469 \$), alors que le 99 % restant l'a multiplié par 1,4 (20 162 \$ à 28 411 \$), ce qui fait passer le ratio 1 %/99 % de 10,2 à 13,3. Ces résultats sont illustrés dans les tableaux 10 et 11 à la page 14. Le ratio après transferts et impôts n'est accessible qu'à partir de 2001, année de disponibilité des données fiscales fédérales. Nous y reviendrons.

TABLEAU 10

Revenus du P99-P100Q en dollar constant de 2009, 1973-2009

Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

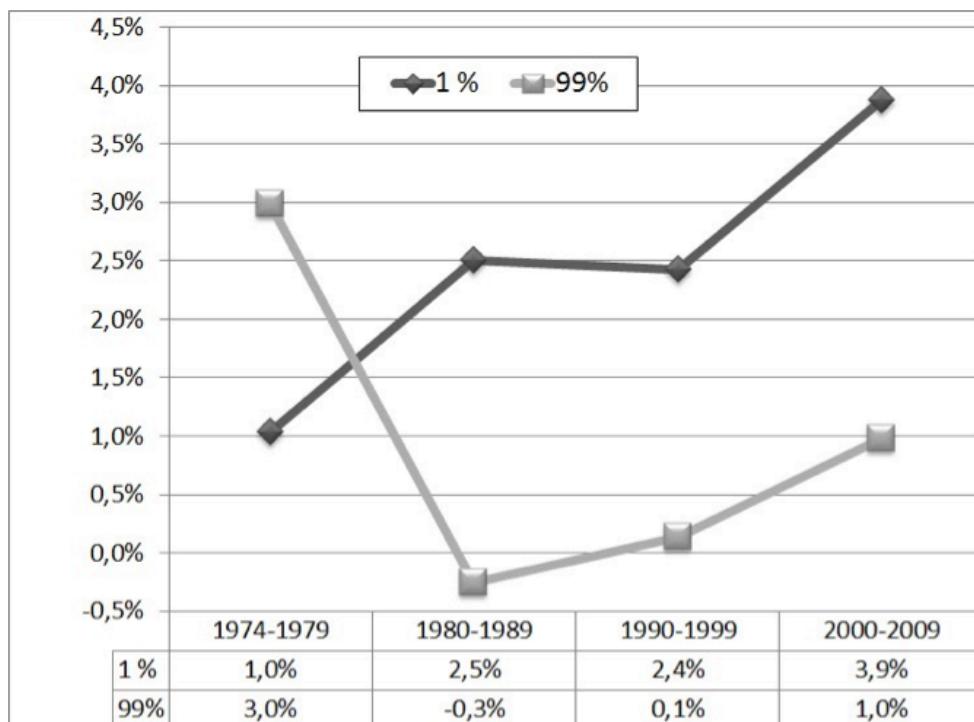
TABLEAU 11

Revenus du P0-P99Q en dollars constants de 2009, 1973-2009

Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Dans la même veine que ce qui précède, nous avons compilé la croissance moyenne de chaque décennie pour le premier centile et les 99 % restant, ajustée à l'inflation. Les résultats sont illustrés dans le tableau 12 à la page suivante.

TABLEAU 12
Croissance annuelle moyenne par décennie, 1973-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Nous pouvons constater que seule la demi-décennie de 1974-1979 a été vraiment favorable au 99 % restant, ce qui ne fut que modestement le cas pour le premier centile. Deux décennies perdues suivirent pour le P0-P99Q, avec une croissance quasi nulle ou légèrement négative, contrairement à une croissance de 2,5 % annuellement pour le premier centile. Autrement dit, de 1980 à 1999, tous les gains de croissance sont allés au sommet. Seule la dernière décennie a été favorable tant pour le P0-P99Q que le P99-P100Q, avec un important avantage consacré à ce dernier. Il est intéressant de constater que l'inversion aurait eu lieu entre les années 1970 et 1980, soit en même temps que les hauts revenus des États-Unis et du Canada prirent leur envol (Atkinson, Piketty et Saez, 2011). Un écart durable se serait ensuite installé, à l'avantage du P99-P100Q, sans atteindre les excès des voisins américains.

Y a-t-il un lien entre les gains de revenu annuel et la partie non salariale des revenus? Pour le savoir, nous avons calculé la partie non salariale des revenus du P99-P100Q qui provenait des gains de capital, des dividendes des entreprises, des intérêts et des placements, et comparé son évolution avec les gains annuels de revenus que nous retrouvons dans le tableau 13. Nous avons ajouté des courbes de tendance polynomiales aux deux variables afin de bien illustrer leur évolution parallèle. Il semble y avoir une corrélation importante entre les hausses et baisses des deux variables. Les gains des revenus du P99-P100Q sont au moins en bonne partie redéversables à l'évolution des revenus non salariaux.

Rappelons également comment le ministère des Finances décrit les revenus non salariaux :

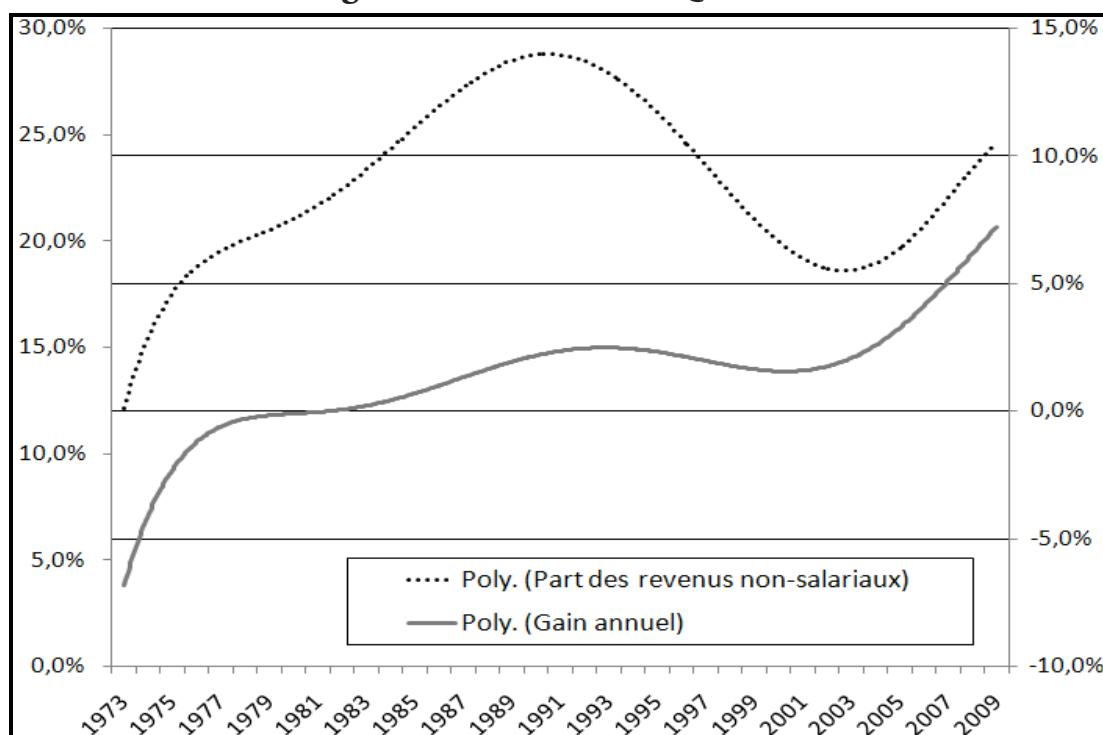
Dividendes : Montants imposables des dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables, intérêts de source canadienne, autres dividendes et autres revenus de placements.

Gains de capital : Revenus qui proviennent de l'aliénation d'immobilisations, à des fins non commerciales, comme les actions, les obligations, les hypothèques, les terrains ou les immeubles. Le montant retenu est composé des gains nets en capital imposables ou des pertes nettes en capital déductibles.

Intérêts de source canadienne et autres revenus de placements : Montant de tous les intérêts d'obligations canadiennes, de dépôts en banque ou en société de fiducie, d'hypothèques, de revenus de placement étrangers et d'autres titres ainsi que de tous les intérêts de sociétés canadiennes touchés ou portés au crédit du contribuable durant l'année d'imposition.

TABLEAU 13

Évolution des courbes de tendances polynomiales représentant les gains de revenus annuels (axe de droite) et la part des revenus non salariaux (axe de gauche) du P99-P100Q, 1973-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001*, série v468252. Calculs de Nicolas Zorn.

Constats

- La partie du revenu national capté par le premier centile québécois a significativement augmenté de 1985 à 2009, passant de 7,3 % à 11,8 % de tous les revenus des particuliers pour cette période.
- En terme absolu, le P99-P100Q a augmenté son revenu marchand de 83 %, passant de 205 232 \$² en 1973 à 376 469 \$. Le P0-P99Q a augmenté son revenu marchand de 41 %, passant de 20 162 \$ à 28 411 \$. Le ratio 1 %/99 % est passé de 10,2 à 13,3.
- Pendant le dernier quart de siècle³ de 1984 à 2009, le revenu moyen du premier centile a augmenté de 114 %, alors que le 99 % restant n'a connu qu'une augmentation cumulative de son revenu moyen de 24 % pour la même période.
- Les gains de capital ont pris de l'importance au milieu des années 1980, atteignant des sommets à quatre reprises : 1989, 1994, 2000, 2007, soit juste avant les crises financières l'année suivante (sauf 1994, dû à un changement fiscal). Les gains de capital décroissent en importance après les crises économiques de 2001 et 2007;
- Les gains des revenus du P99-P100Q seraient en partie redevables aux revenus non salariaux (gains de capital, intérêts, dividendes et placements).

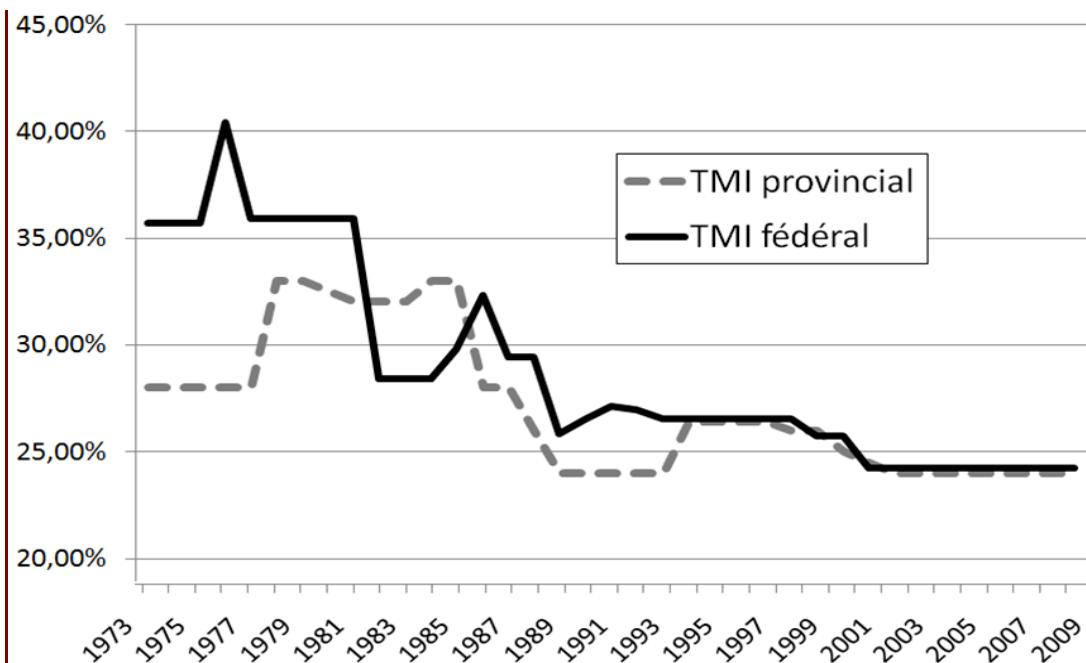
2. Toutes les sommes sont en dollars de 2009.

3. À partir de la dernière année disponible des *Statistiques fiscales des particuliers*, soit 2009.

1.3 Distribution des revenus et de l'impôt

Le taux marginal d'imposition (TMI), soit le taux imposé à la marge sur le dernier dollar gagné (le taux du dernier palier d'imposition) a un impact important sur l'évolution de hauts revenus (Piketty, Saez et Stantcheva, 2011). Ce taux a considérablement baissé depuis le milieu des années 1980, soit depuis le départ à la hausse de la concentration de revenus du P99-P100Q. Notons que nous avons pris en considération l'abattement fiscal dont bénéficient les contribuables québécois.

TABLEAU 14
Évolution du TMI fédéral et provincial au Québec, 1973-2009

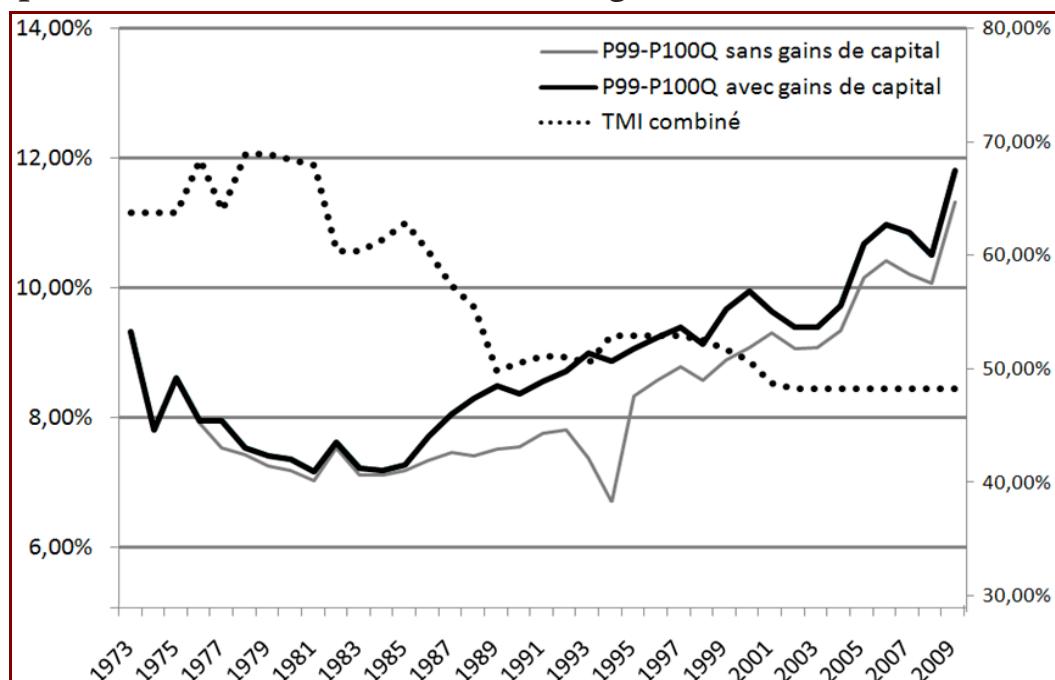


Source : Canadian Tax Foundation. *The National Finances* et *Finances of the Nation*, 1973-2009. Compilation de Nicolas Zorn.

Lorsque nous combinons le TMI des deux paliers de gouvernement et que nous superposons l'évolution du P99-P100Q, il semble y avoir une corrélation négative importante telle qu'illustrée dans le tableau 15 à la page suivante, comme si l'effet de plafonnement des hauts revenus avait été significativement diminué.

TABLEAU 15

Taux marginal d'imposition combiné (axe de droite) et premier centile québécois en termes de revenus (axe de gauche), 1973-2009

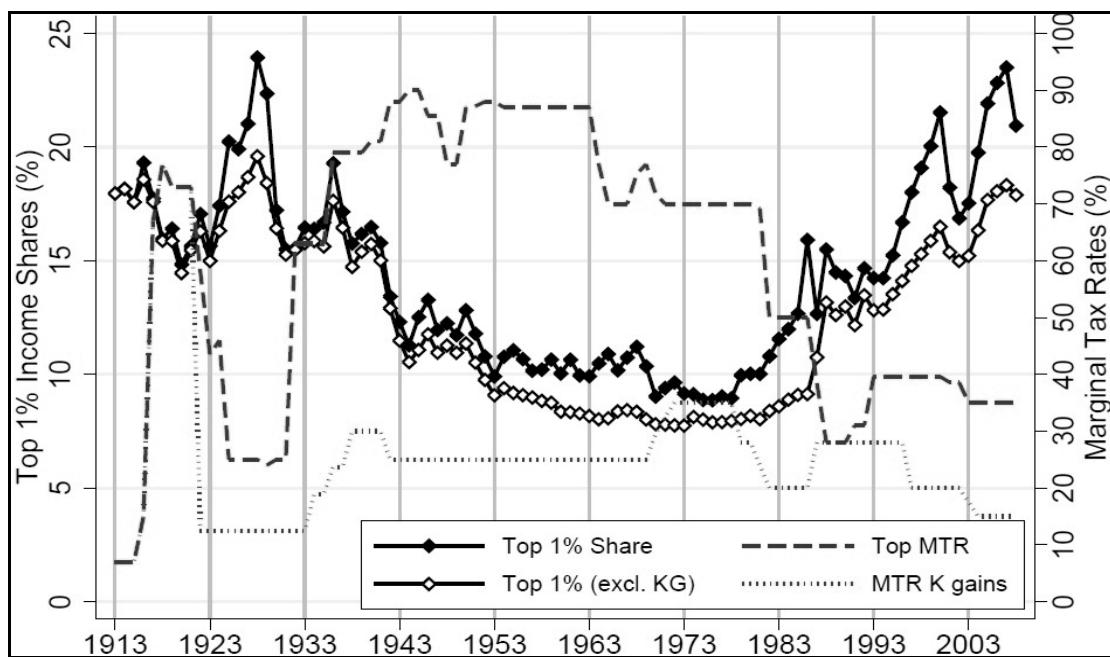


Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 1973-2009; Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001*, série v468252; Canadian Tax Foundation. *The National Finances et Finances of the Nation*. 1973-2009. Calculs de Nicolas Zorn.

Lorsque nous calculons le coefficient de corrélation entre le TMI combiné et l'évolution du P99-P100Q sans les gains en capital, le résultat est de -0,56. Lorsque nous prenons en compte les gains de capital, le coefficient est de -0,78. Cette importante corrélation négative rappelle les résultats de Piketty, Saez et Stantcheva (2011), illustré dans le tableau 16 de la page suivante.

TABLEAU 16

Évolution du TMI et du premier centile états-unien, 1913-2008

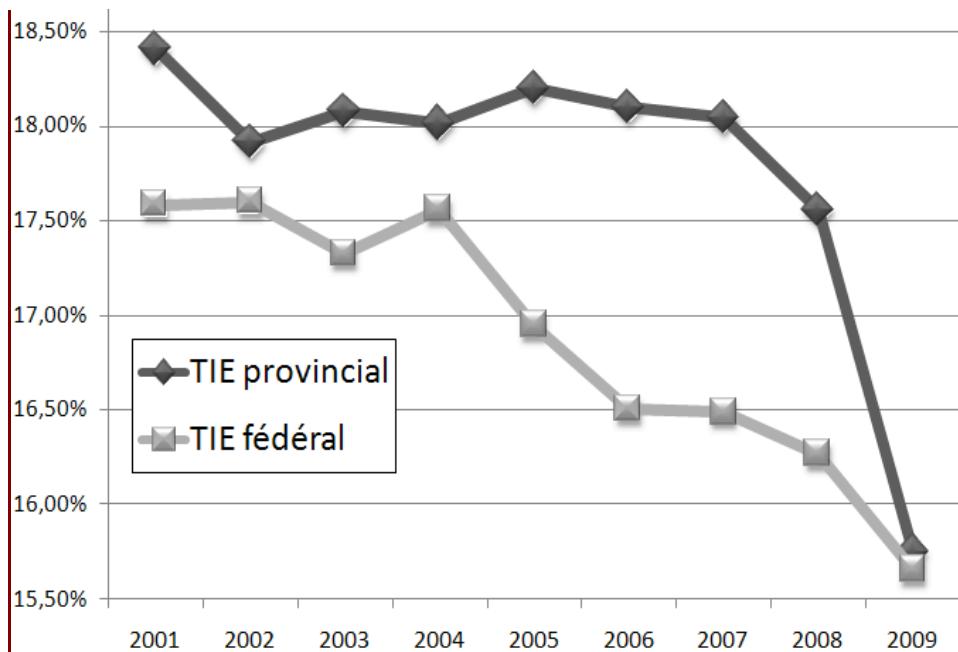


Source : Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Stefanie Stantcheva, « Optimal Taxation of Top Labor Incomes: A Tale of Three Elasticities », *NBER Working Paper*, No. 17616, novembre 2011, p. 49.

Bien que l'impôt soit une variable importante dans la détermination du niveau de concentration des hauts revenus (Atkinson, Piketty et Saez, 2010; Diamond et Saez 2012), nous sommes conscients que corrélation ne signifie pas automatiquement une causalité, que le niveau de concentration dans la distribution des revenus d'un pays est multifactoriel et que le TMI n'est qu'une facette de la fiscalité. Nous sommes également conscients que les nombreux crédits d'impôt, le nombre et le niveau des différents paliers d'imposition, les transferts, la situation des ménages, les impôts sur les gains de capital et autres ponctions fiscales ainsi que la qualité du fiscaliste sollicité pour remplir sa déclaration d'impôt ont également un impact décisif sur le taux d'imposition effectif (TIE) du premier centile québécois, c'est-à-dire le taux réel que le P99-P100Q doit acquitter annuellement. Néanmoins, l'impôt sur le revenu des particuliers a un impact important sur le TIE.

Il est regrettable que les statistiques fiscales fédérales nécessaires pour la comptabilisation de l'impôt fédéral sur le revenu ne soient disponibles qu'à partir de 2001 soit un an avant le début des importantes baisses d'impôt consenties par le ministre des Finances de l'époque, Paul Martin. En effet, nous ne pouvons avoir un portrait global de l'évolution de l'impôt sur les hauts revenus québécois depuis 1973. Nous avons néanmoins exploré davantage l'évolution du P99-P100Q en lien avec l'évolution de l'impôt depuis 2001. Commençons par regarder le taux d'imposition effectif (TIE) pour les années disponibles de 2001 à 2009 avec le tableau 17 à la page suivante.

TABLEAU 17
TIE provincial et fédéral du P99-P100Q, 2001-2009



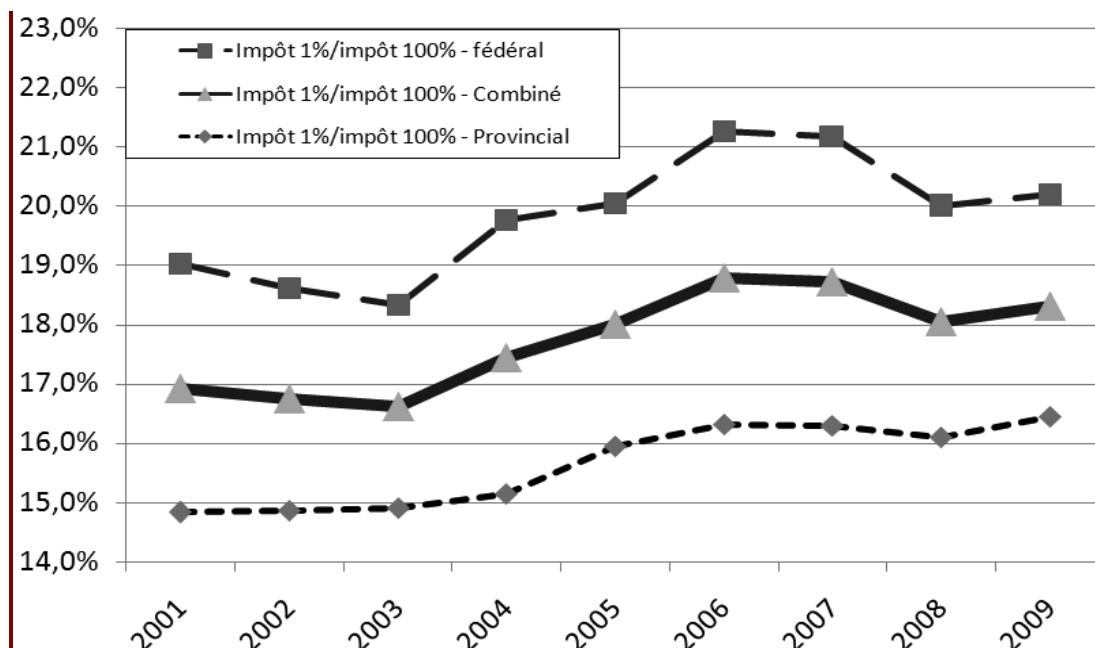
Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Nous constatons une baisse significative du TIE, dès 2005 au niveau fédéral qui passe de 18,4 % en 2001 à 15,8 % en 2009, une baisse de 14,1 % du TIE. Cette baisse d'impôt représente 7 272 \$ sur un revenu moyen de 376 469 \$ en 2009. Nous constatons également une baisse plus tardive, mais plus prononcée entre 2007 et 2009 au niveau provincial. Le TIE provincial est passé de 17,6 % en 2001 à 15,8 %, une diminution du TIE de 10,2 %. Cette baisse d'impôt représente 9 991 \$ sur un revenu moyen de 376 469 \$ en 2009. Le TIE combiné serait donc passé de 36 % en 2001 à 31,5 % (-4,6 points); le P99-P100Q paie donc 17 263 \$ de moins en 2009 par rapport à 2001 sur son revenu moyen de 376 469 \$, ce qui représente une économie de 12,5 %.

Les baisses d'impôt de 2001 à 2009 ont-elles profité davantage au 1 % des mieux nantis en terme relatif et absolu? De 2001 à 2009, le TIE de **toute la population québécoise** est passé de 19,9 % à 17,3 %, ce qui représente une diminution de l'impôt de 13,1 %. Le TIE du 99 % restant de la population québécoise est passé de 18,1 % à 15,8 % pour la même période, ce qui représente une baisse de 12,7 % du TIE (-2,3 points), soit deux fois moins que celui du P99-P100Q, qui a diminué de 4,5 %. La baisse d'impôt du P0-P99Q équivaut à 653 \$ sur un revenu moyen de 28 411 \$ en 2009. Nous sommes conscients qu'une partie significative des contribuables paie peu ou pas d'impôt sur leurs revenus. Toutefois, même si nous doublions le montant des baisses, à 1 306 \$ en supposant que la moitié de la population ne paie pas d'impôt, ce qui est bien au-dessus des estimations les plus pessimistes, le montant économisé équivaudrait à 7,5 % du montant économisé par le premier centile en comparaison avec les taux de 2001. Considérant que les revenus du P99-P100Q ont connu une croissance beaucoup plus importante que celle du 99 % restant, nous pouvons conclure que le premier centile s'en sort doublement gagnant (croissance du revenu et baisses d'impôt en points du TIE) pour cette période. Nous pouvons aussi conclure que les baisses d'impôt de 2001 à 2009 ont profité davantage en terme absolu au 1 % des mieux nantis.

Est-ce que ces résultats signifient que les hauts revenus payent une part moins importante de l'impôt sur le revenu en 2009 par rapport à 2001? Nous avons calculé la partie de l'impôt total (ne sont pas inclus les taxes indirectes et les tarifs, qui touchent davantage le 99 % restant et qui ont augmenté pendant la même période) que le P99-P100Q paie par rapport à l'ensemble des impôts déclarés, illustré dans le tableau ci-dessous. Résultat : leur part d'impôt a *augmenté*, de 16,9 % à 18,3 %. Comment expliquer cette évolution en apparence paradoxale? L'impôt étant basé sur le revenu individuel, le revenu marchand du P99-P100Q a augmenté de 50,7 % de 2001 à 2009, alors que le revenu marchand du P0-P99Q a connu une augmentation beaucoup plus modeste de 20 % pour le 99 % restant pendant la même période.

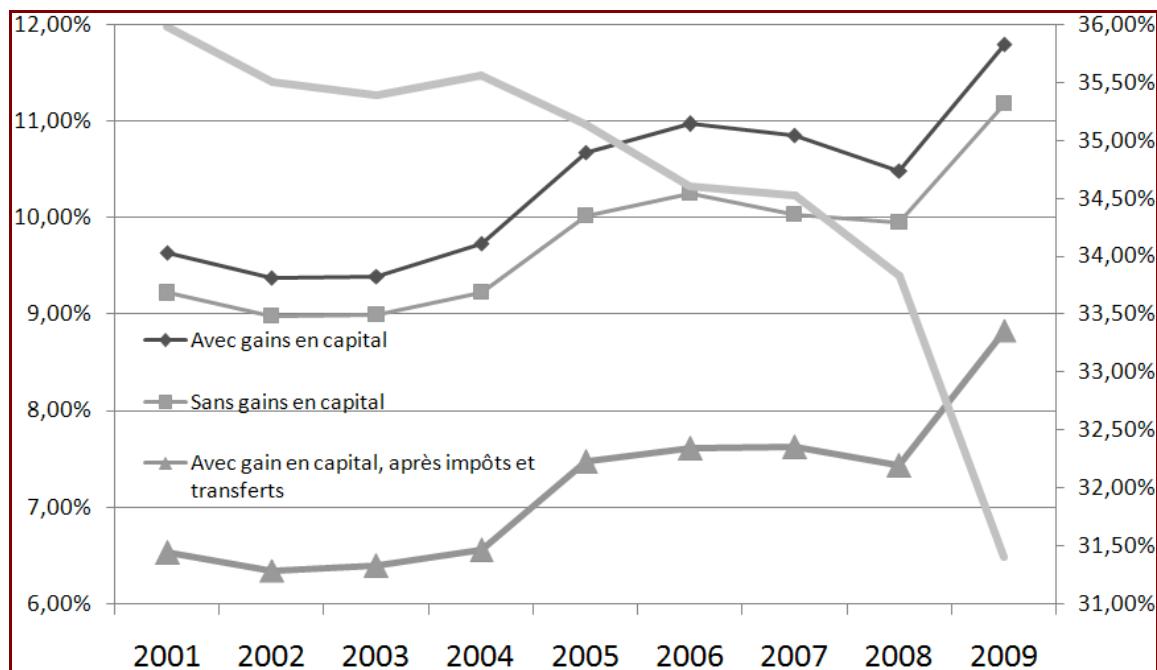
TABLEAU 18
Part de l'impôt fédéral, provincial et combiné acquitté par le P99-P100Q par rapport à l'ensemble de l'impôt des particuliers, 2001-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Quel impact ces baisses d'impôt ont-elles eu sur la concentration croissante des revenus du P99-P100Q? Nous avons croisé les parts du revenu national du premier centile québécois avec et sans gain de capital, avec gains en capital après impôts et transferts avec le TIE combiné. Nous constatons qu'il pourrait y avoir une corrélation, une hypothèse qui devra être corroborée ultérieurement.

TABLEAU 19
P99-P100Q avec et sans gain en capital, avant et après impôts + transferts (axe de gauche) et TIE combiné (axe de droite), 2001-2009

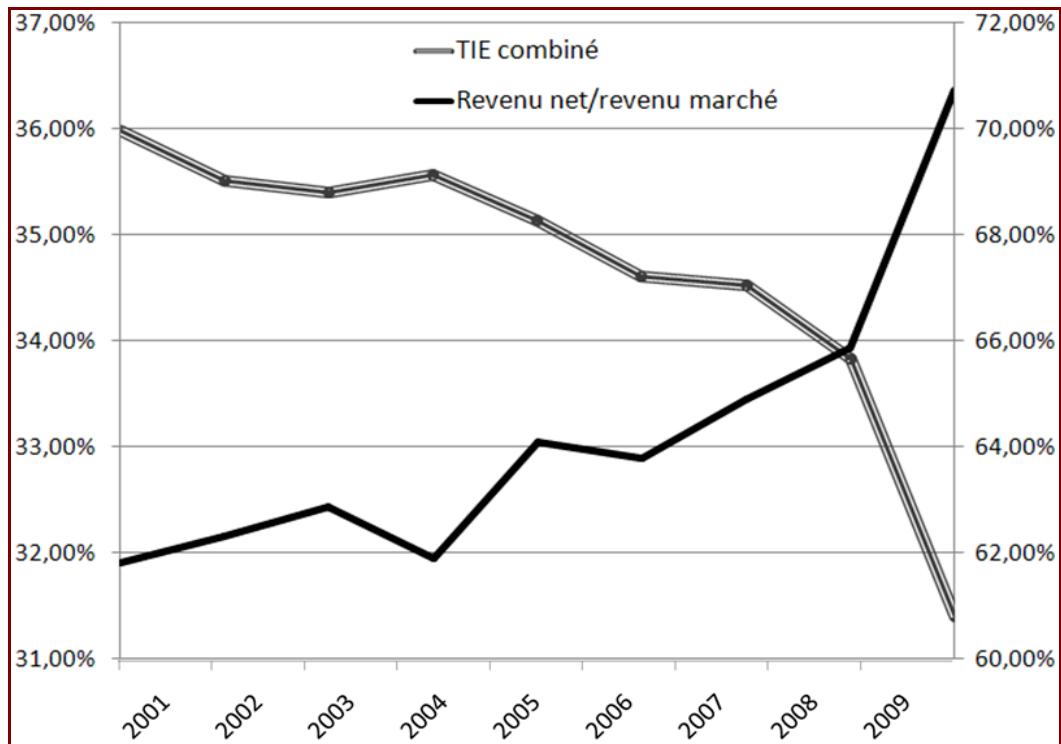


Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Nous savons que la part de l'impôt que paie le P99-P100Q a augmenté malgré la baisse significative du TIE à cause de la croissance importante de leurs revenus marchands. Est-ce que la hausse du P99-P100Q et la baisse du TIE combiné seraient liées? Nous avons calculé l'écart entre le revenu marchand (avec gains de capital, avant impôts et transferts) et le revenu net (avec gains de capital, après impôts et transferts) et nous l'avons mis en relation avec le TIE combiné, illustré dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 20

Taux d'imposition effectif combiné (axe de gauche) et ratio revenu après impôt et transferts/revenu de marché (axe de droite) du premier centile québécois en termes de revenus, 2001-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Nous constatons une évolution *symétrique* entre les deux variables. Le coefficient de corrélation presque parfait est de -0,988. Nous pensons pouvoir raisonnablement conclure que la baisse du TIE a eu une influence directe sur l'évolution à la hausse du P99-P100Q après impôts et transferts (net). Au minimum pouvons-nous affirmer que la baisse du TIE a amplifié la hausse de la concentration *et* des revenus du premier centile québécois? De combien? Difficile à évaluer. À titre indicatif, le P99-P100Q net a connu une importante croissance de 37 % de 2001 à 2009, qui est passé de 167 237 \$ à 266 310 \$ en dollars de 2009, soit une augmentation de 99 074 \$. La baisse du taux d'imposition effectif fédéral et provincial représente 17 263 \$ de moins à payer en 2009 par rapport aux taux de 2001. Nous pouvons dire que la baisse du TIE représente 17,4 % de tous les gains. Sachant que les hauts revenus épargnent (donc investissent) une partie de leurs revenus, la part attribuable aux baisses d'impôt est probablement plus importante (20 %? 25 %?). Cet aspect mériterait une étude approfondie, un mandat trop important dans le cadre de cette étude.

Le tableau 21 à la page suivante illustre la différence entre le TIE de 2001 et les années subséquentes, le gain total annualisé et cumulé du P99-P100Q sur le revenu de la même année ainsi que le gain individualisé annualisé et cumulé, le tout en dollars de 2009. Nous constatons que quelques points de pourcentages peuvent cumulativement faire une différence considérable si l'argent n'est pas dépensé, mais investi, ce qui transforme un gain annuel en rente durable, ce qui augmente les revenus annuels et la concentration des hauts revenus; selon la théorie de l'utilité marginale qui

décroît au fur et à mesure que les revenus augmentent, une somme d'argent additionnelle pour quelqu'un avec un faible revenu le dépensera pour des biens de première nécessité, alors que, ces besoins étant satisfaits l'individu ayant un haut revenu l'investira et transformera ce gain annuel en rente, donc un revenu additionnel. Nous verrons que les rendements des gains de capital et des dividendes des sociétés ont connu une rentabilité exceptionnelle pendant la même période. C'est dans cette veine que les baisses d'impôts des hauts revenus ont un effet dynamique, augmentant la concentration du premier centile.

TABLEAU 21

Baisse du taux d'imposition effectif du P99-P100Q par rapport à 2001, gain total et individuel, absolu et cumulé, 2001-2009

	Vs impôt 2001	Gain total	Gain total cumulé	Gain individuel	Gain indiv. Cumulé
2001	0%	-	-	-	-
2002	0,48%	74 550 137 \$	74 550 137 \$	1 270 \$	1 270 \$
2003	0,59%	93 082 110 \$	167 632 247 \$	1 571 \$	2 841 \$
2004	0,42%	70 768 775 \$	238 401 022 \$	1 183 \$	4 024 \$
2005	0,85%	160 558 184 \$	398 959 206 \$	2 662 \$	6 686 \$
2006	1,37%	272 552 984 \$	671 512 191 \$	4 480 \$	11 166 \$
2007	1,46%	301 233 900 \$	972 746 091 \$	4 903 \$	16 068 \$
2008	2,16%	437 412 749 \$	1 410 158 839 \$	7 038 \$	23 106 \$
2009	4,59%	1 088 004 404 \$	2 498 163 243 \$	17 280 \$	40 386 \$
Total:	4,59%	2 498 163 243 \$	4 996 326 487 \$	40 386 \$	80 773 \$

Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Est-ce que les personnes composant le P99-P100Q sont les mêmes d'année en année? Bien que nous n'ayons pas les moyens de le vérifier, nous pensons qu'une majorité composant le premier centile n'y est plus après quelques années, mobilité sociale et économique oblige. Toutefois, Saez et Veall soutiennent que la probabilité de rester dans le premier 0,1 % au Canada est d'environ 60 % après un an et de 45 % après trois ans.

Le taux est probablement moins élevé pour le premier centile. Néanmoins, plus une personne a un revenu élevé, plus il a de chance d'y rester (Stiglitz, 2012), ce qui nous permet de tirer quatre conclusions : 1) les baisses d'impôts n'ont probablement pas été cumulatives pour une majorité d'individus se situant dans le P99-P100Q; 2) plus un individu a un revenu élevé, plus il a de probabilités de se situer dans le premier centile l'année suivante; 3) les baisses d'impôts *cumulatives* auraient donc profité aux individus les plus fortunés à l'intérieur du P99-P100Q, ce qui veut dire que leurs baisses d'impôts ont probablement été cumulativement importantes, accentuant la concentration des hauts revenus⁴. Finalement, il y a une forte corrélation entre la hausse des inégalités au sein d'une société et la baisse de la mobilité sociale (Corak, 2011; Wilkinson et Pickett,

4. En effet, l'évolution du 0,1 % suit généralement la même tendance évolutive que le 1 % (Zorn, 2012), mais ses gains sont plus importants en termes relatifs, ce qui augmente la concentration du 1 % de manière globale.

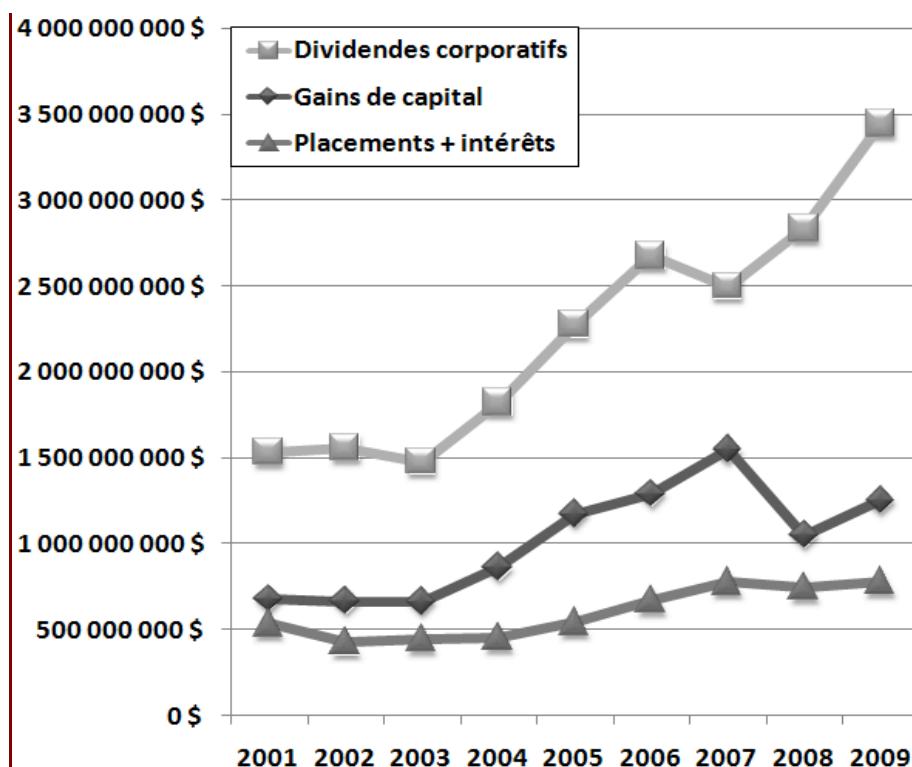
2009, p. 160). Étant donné que les baisses d'impôts favorisant les hauts revenus augmentent la concentration des revenus vers le sommet, la mobilité sociale permettant une « rotation » dans la composition du P99-P100Q risque de s'amenuiser, alimentant un cercle vicieux en faveur de la concentration des hauts revenus.

Quelle est l'origine de la hausse de 4,3 % de croissance annuelle des revenus marchands du P99-P100Q? La part non salariale (gains de capital, dividendes corporatifs, placements et intérêts) du P99-P100Q a connu une augmentation significative dans la composition de leurs revenus : de 17,5 % du revenu marchand en 2001, la part non salariale est passée à 23,1 % de leurs revenus, ce qui ne contredit pas la théorie du réinvestissement de la plus-value issu des baisses d'impôt. En effet, les gains de revenus issus des revenus non salariaux en 2009 représentent 5,5 MM \$ (milliards de dollars), comparativement à 2,8 MM \$ en 2001 (dollars de 2009). Les gains de tous les revenus du P99-P100Q pour la même période sont de 7 971 M\$ (dollars de 2009). Les gains non salariaux ont connu une croissance de 99 % entre 2001 et 2009 (9 %/année). Par contre, les gains salariaux ont connu une croissance de 40,4 % pour la même période (4,3 %/année). Le gain des revenus salariaux de 2001 à 2009 représente 2 754 M\$, soit le tiers (34 %) de tous les gains du P99-P100Q pendant cette période (même s'ils ne représentaient en moyenne que 20,4 % de toutes les sources de revenus pour cette période). Notons que le montant des gains de revenus non salariaux (2,8 MM \$) est presque deux fois plus petit que le montant cumulatif de cinq milliards de dollars économisés en impôts depuis 2001 par le P99-P100Q.

Lorsque nous décomposons la part non salariale du P99-P100Q illustrée par le tableau 22 à la page suivante couvrant de 2002 à 2007, nous pouvons constater que l'augmentation subite des revenus du P99-P100Q est due en partie aux dividendes imposables de sociétés canadiennes (augmentation de 124,3 %; 10,6 %/année), appuyé par la valeur grandissante des gains de capital (augmentation de 84 %; 7,9 %/année). Les placements (intérêts de sources canadiennes et autres placements) ont peu contribué en termes relatifs et tardivement (2005-2009), même si leur valeur a augmenté de 46,1 % (4,9 %/année).

TABLEAU 22

Évolution des dividendes corporatifs, gains de capital, placements et intérêts du P99-P100Q en dollars de 2009, 2001-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

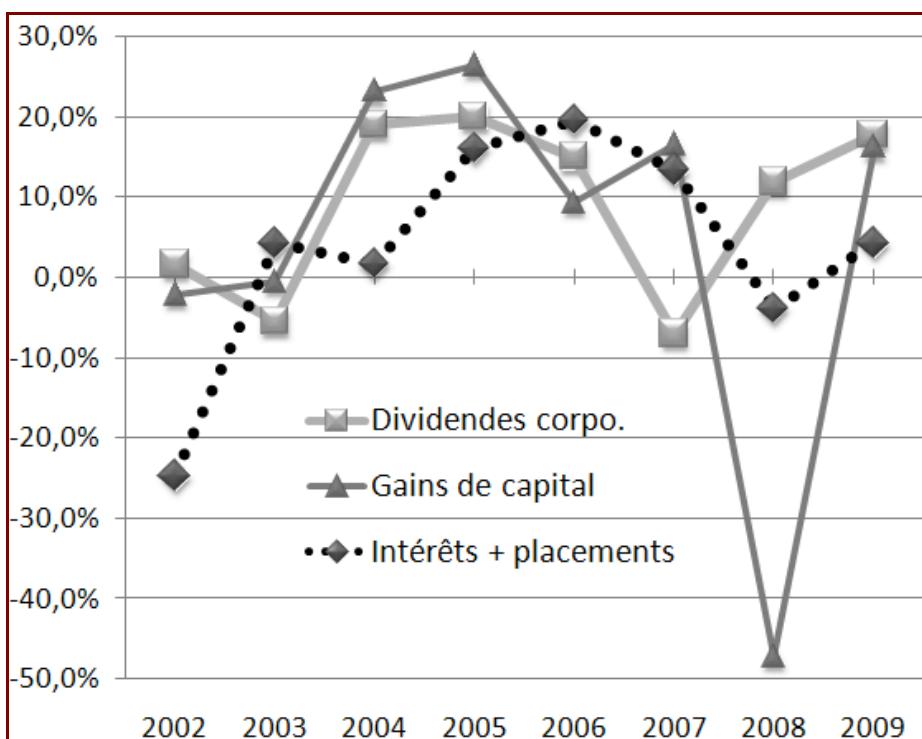
Les gains annuels et leur part des revenus du P99-P100Q de 2002 à 2009 sont illustrés dans le tableau 23 de la page 28. De 2003 à 2006, la partie de revenu du P99-P100Q attribuable aux dividendes est passée de 10,1 % à 14,5 %, alors que celle due aux gains de capital est passée de 4,3 % à 5,3 %. Les placements sont passés de 2,8 % à 3,3 %. Rappelons que celle des revenus non salariaux est passée de 17,5 % à 23,1 %. Toutefois, la moyenne de la partie des revenus non salariaux est de 22,6 % de 1973 à 2009, signifiant que ce n'est pas un phénomène tout à fait nouveau. Les trois catégories de revenu formant ce que nous nommons la part non salariale du revenu sont tirées des *Statistiques fiscales des particuliers*.

TABLEAU 23
Évolution de la part des revenus non salariaux (dividendes corporatifs, gains de capital, placements et intérêts) sur le revenu total du P99-P100Q, 2001-2009

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Gains capital	4,3%	4,2%	5,1%	6,2%	6,5%	7,5%	5,2%	5,3%
Dividendes	10,1%	9,4%	10,8%	12,1%	13,5%	12,1%	14,0%	14,5%
Placements	2,8%	2,8%	2,7%	2,9%	3,4%	3,8%	3,7%	3,3%

Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

TABLEAU 24
Gains annuels des dividendes corporatifs, gains de capital, placements et intérêts du P99-P100Q, 2001-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

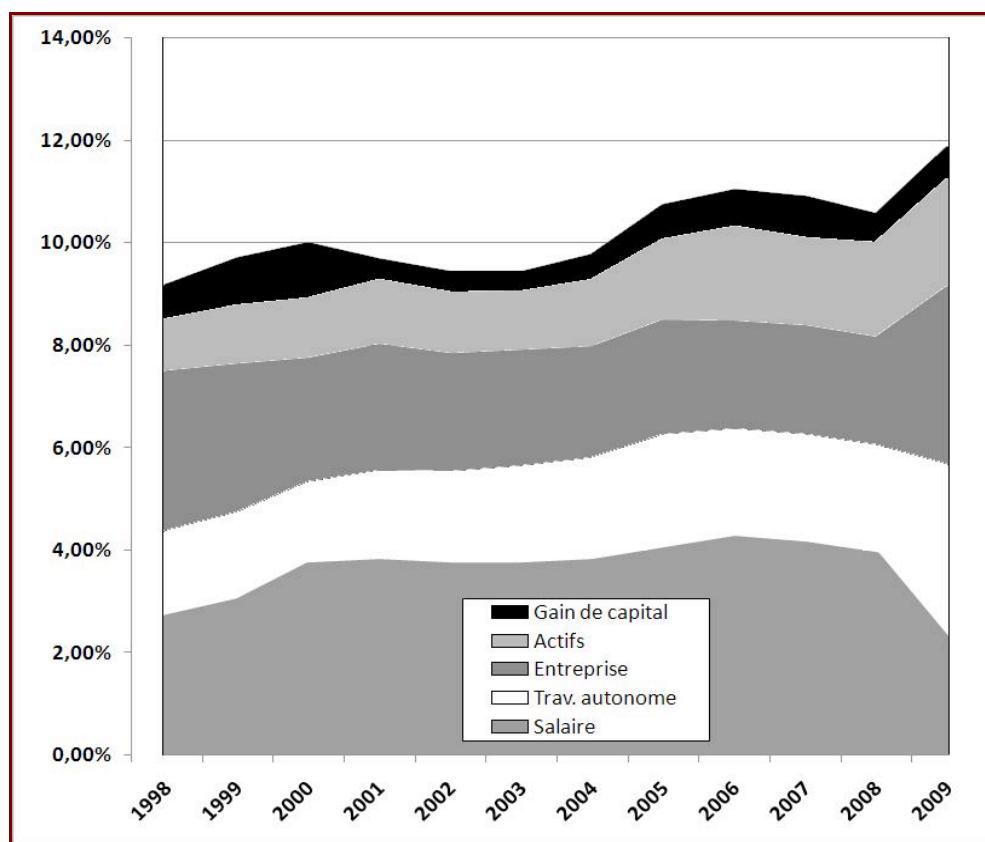
Nous avons décomposé dans le tableau 25 l'évolution du P99-P100Q selon les sources de revenus de 1998 à 2009⁵ et quelques constatations intéressantes s'en dégagent. Nous avons séparé les différents revenus par gains de capital, actifs (dividendes, Intérêts de source canadienne et autres

5. Il nous a été impossible de décomposer ces revenus à une date antérieure, car les catégorisations précédant 1998 ne nous le permettaient pas.

revenus de placements), revenus d'entreprises, revenus de travailleur autonome et salaire (ces trois derniers composant ce que nous avons appelé jusqu'ici les revenus salariaux).

TABLEAU 25

Évolution du P99-P100Q selon la source de revenus⁶, 2001-2009



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, Analyse des déclarations des revenus (TP4)*, 2001-2009; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2001-2009); Statistique Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*. Calculs de Nicolas Zorn.

Les gains de capital ont augmenté de 1998 à 2001 (au moment de la crise économique). Les actifs ont poursuivi leur croissance de 1998 à 2009 telle que décrite précédemment. La part des salaires, après avoir augmenté de 1998 à 2000, est restée stable jusqu'en 2008 avant d'être *divisée par deux en une seule année*, de 2008 à 2009 (3,9 % à 2,2 %, une baisse de 56 %). Pour la même période, la part des revenus issus des revenus d'entreprise et du travail autonome a augmenté de 61 % (4,2 % à 6,9 %). De 2008 à 2009, les revenus d'entreprise⁷ ont connu une croissance de 58 % (4,1 MM \$ à 7 MM \$) et les revenus de travailleur autonome⁸ ont connu une croissance de 59 % (4 MM \$ à 6,8 MM \$). La majorité des gains ont été effectués par les déclarations de revenus nets de professions, passant de 3,2 MM \$ à 5,9 MM \$.

6. Actifs = dividendes corporatifs, placements et intérêts. Salaire = revenu restant après soustraction des 4 autres facteurs.

7. Comportant les revenus d'entreprise et les revenus d'une société avec associé déterminé et retiré.

8. MM \$ = milliards de dollars en dollars de 2009.

9. Comportant les revenus nets (pour toutes les catégories) de travail à commission, de profession, de pêche, d'agriculture et d'affaires.

Nous considérons qu'il y a possiblement eu un avantage au sein du système fiscal à modifier les déclarations de revenus face à l'impôt pour la partie concernée du premier centile; il est tout à fait plausible que ces modifications avantageuses furent possibles en faisant appel aux services de comptables spécialisés dans ce type de « planification fiscale agressive » (Desrosiers, 2011). Pour la même période, la part du 1 % est passée de 10,5 % à 11,8 %, haussant de 11 % la concentration des hauts revenus. Nous pouvons émettre l'hypothèse que cette hausse précipitée de ces catégories des hauts revenus de 2008 à 2009 a une corrélation directe avec la chute subite du TIE québécois pour la même période (voir le tableau 17 à la page 21).

Constats

Les taux marginaux d'imposition (TMI) fédéral et provincial ont considérablement baissé depuis le milieu des années 1980, soit depuis le début de la hausse de la concentration de revenus du P99-P100Q, passant de 63,7 % en 1973 à 48,2 % en 2009, avec un sommet de 68,4 % en 1976. Il semble y avoir une corrélation significative entre la baisse du TMI et la hausse de la concentration des hauts revenus.

Le taux d'imposition effectif (TIE) combiné a connu une baisse de 4,6 points de 2001 à 2009, passant de 36 % à 31,4 %. Pendant la même période, le TIE du P0-P99Q a connu une baisse de 2,3 points, passant de 18,1 % à 15,8 % pour la même période. Ces baisses sont attribuables tant aux baisses d'impôt fédérales que provinciales. Les baisses d'impôt de 2001 à 2009 ont profité davantage au 1 % le mieux nanti en terme absolu, par rapport au 99 % restant.

Malgré ces baisses d'impôts profitables aux hauts revenus, leur part de l'impôt total payé a augmenté de 16,9 % à 18,3 %. Cette hausse en apparence paradoxale est attribuable à la hausse importante de leurs revenus pour la même période (39,2 %) comparée à une hausse beaucoup plus faible des revenus du P0-P99Q (10,9 %) de 2001 à 2009.

Il semble y avoir une nette corrélation entre la hausse de la concentration des revenus vers le premier centile et celle de leurs revenus avec la baisse du taux d'imposition effectif. Les gains cumulatifs des baisses d'impôts fédérales et provinciales de 2001 à 2009 sont considérables, totalisant près de cinq milliards \$ en dollars de 2009 (80 733 \$ par individu). Ils pourraient avoir été réinvestis, accroissant ainsi la concentration des hauts revenus. Les baisses d'impôts seraient fort probablement plus importantes si nous pouvions faire une analyse jusqu'en 1998. Malheureusement, les statistiques fiscales fédérales ne sont disponibles qu'à partir de 2001.

La croissance des revenus non salariaux (gains de capital, dividendes aux sociétés, placements et intérêts) est la principale cause de la hausse du P99-P100Q (croissance de 99 % ou 9 %/année), par rapport aux revenus salariaux (croissance de 40,4 % ou 4,3 %/année). Les revenus non salariaux ont augmenté dans la part des revenus du P99-P100Q, passant de 17,5 % à 23,1 %.

PARTIE 2

Quel impact peut avoir la fiscalité sur l'évolution des hauts revenus québécois?

Afin de trouver une réponse à cette question brûlante d'actualité de l'impact de la fiscalité sur l'évolution des hauts revenus québécois, nous l'aborderons en quatre temps. Premièrement, la fiscalité moderne remplit plusieurs fonctions et tous les impôts ne sont pas équivalents, comme en témoigne la complexité de notre système fiscal. Avant d'aborder le cœur du sujet, il est nécessaire de répondre à la question : à quoi sert la fiscalité? Deuxièmement, la fiscalité, tant au Québec que dans les pays industrialisés, a connu des changements importants au cours des trois dernières décennies. Nous aborderons cet aspect en tentant de répondre à la question : quelles ont été les grandes tendances de l'évolution de la fiscalité depuis 1980 dans les pays développés en général, et au Québec en particulier? Troisièmement, les systèmes fiscaux ont une incidence particulière sur les hauts revenus. Pour comprendre comment le premier centile québécois a pu être influencé, nous tenterons de répondre à la question : comment l'évolution récente de la fiscalité pourrait contribuer à la hausse de la part des hauts revenus québécois? Finalement, dans l'éventualité d'une hausse de l'imposition des mieux nantis, comme le souhaite le gouvernement actuel, nous considérons nécessaire d'éclairer le lecteur sur l'état de la recherche sur cet enjeu important.

2.1 À quoi sert la fiscalité?

La fiscalité assure les fonctions dites classiques de l'État (Musgrave, 1959), soit l'allocation de ressources en vue de produire une distribution optimale, notamment en produisant des biens collectifs (infrastructure, justice, paix sociale); la redistribution des ressources de base (revenus et patrimoine), visant à « corriger la répartition spontanée des revenus et des richesses en vue d'instaurer ce que la société considère comme une juste répartition » (Généreux, 2003); c'est une fonction de stabilisation de l'économie, par une régulation macroéconomique (notamment lorsque l'impôt finance les déficits inhérents aux périodes de contraction de l'activité économique). Les Français Denis Clerc et Jean-Paul Piriou (2011), respectivement spécialiste en pédagogie économique et maître de conférences en économie, décrivent la fonction de redistribution comme l'ensemble des impôts et transferts organisés par la fiscalité, redistribuant les ressources selon les choix démocratiques jugés désirables par une société.

Le sociologue français Marc Leroy soutient qu'il existe trois fonctions fiscales additionnelles et complémentaires : la fonction territoriale, la fonction politique et la fonction sociale. Cette dernière

intègre la redistribution des revenus par l'impôt, car elle modifie la stratification sociale, mais s'étend aux interventions en faveur ou à l'encontre des groupes sociaux, des comportements et des valeurs sociaux. Malgré les politiques néolibérales de limitation des impôts, la fonction sociale de l'impôt reste importante. (2010)

Ainsi, la fonction sociale de l'impôt consiste à diminuer les écarts de revenu au moyen de l'impôt progressif sur le revenu et le patrimoine, dans la mesure où le niveau de progressivité est déterminé par des choix politiques reflétant les priorités d'une société. La fonction sociale de l'impôt concerne également la « catégorisation fiscale de la société : fiscalité de la famille, de certains groupes sociaux, de certains produits, de certains secteurs » (*ibid.*), notamment au moyen de dépenses fiscales (crédits d'impôt). Selon Tremblay (2005, p. 55), l'OCDE classe les impôts en six groupes : l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital; l'impôt sur le patrimoine; les cotisations de sécurité sociale; l'impôt sur les salaires et la main-d'œuvre; celui sur les biens et services (incluant la TVA) et la catégorie « autres impôts ». Alors que les deux premiers types sont considérés comme étant progressifs, c'est-à-dire qu'ils augmentent plus rapidement que le revenu, les deux suivants sont plutôt considérés comme étant régressifs, c'est-à-dire qu'ils sont une charge moins importante sur le revenu total au fur et à mesure que ce dernier augmente. Le « choix de l'une ou l'autre de ces formes d'imposition ou des proportions dans lesquelles elles sont utilisées a des conséquences sur la répartition de la charge fiscale entre les contribuables » (Vallée, *op. cit.*, p. 36).

Un système fiscal doit généralement répondre à trois principes : l'efficacité, l'équité et la simplicité (Alm, 1996, p. 125). Le critère d'efficacité stipule que le système fiscal doit viser la neutralité, en créant « le moins possible de distorsions financières dans le choix d'allocation des ressources par les contribuables afin de ne pas fausser leurs décisions économiques. [...] Pour atteindre cet objectif, un système fiscal doit être conçu pour que l'allocation des ressources s'écarte le moins possible de ce qu'elle aurait été en l'absence de fiscalité » (Godbout, 2005, p. 4). Toutefois, cette approche considère que l'économie de marché ne crée pas de distorsions économiques, un positionnement épistémologique qui ne fait pas consensus (Vallée, 2000, p. 74).

Le critère de simplicité considère qu'un « système de taxation doit être le plus simple possible pour être efficace [ce qui] facilite tant son application par l'État que son observation par le contribuable » (Godbout et Arsenault, 2005, p. 7). La multiplication des niches fiscales sous la forme de crédits d'impôt (Alep, 2011) rend le système fiscal moins simple pour le contribuable et favorise ceux qui ont les moyens de profiter de cette complexité, en faisant appel aux services de comptables spécialisés dans ce type de « planification fiscale agressive » (Desrosiers, 2011).

Le critère d'équité considère que le « système fiscal doit effectuer une répartition équitable du fardeau fiscal entre les contribuables. Cet objectif lie la charge fiscale à payer d'un contribuable aux revenus ou à la richesse de ce dernier » (Godbout et Arsenault, 2005, p. 5). La fonction de redistribution des ressources se base sur le principe d'équité. Comment s'articule ce principe dans un système fiscal? Selon Vallée, il sous-entendrait le principe de solidarité justifiant un recours, notamment à la fiscalité pour redistribuer les revenus produits par une société. Selon Clerc et Piriou (*op. cit.*, p. 72), le terme d'équité renvoie à l'idée de justice, acceptant comme justes « les inégalités issues des seuls mérites de chacun ». Le système fiscal répondrait à ce critère par sa fonction redistributive, dont les fondements seraient éthiques et politiques, c'est-à-dire définis par les valeurs et décisions collectives de la société.

Selon l'économiste française Annie Vallée (*op. cit.*, p. 93), il y aurait deux types d'équité fiscale : horizontale et verticale. La première exprime la règle fondamentale d'égalité de tous et toutes devant l'impôt : à niveau de bien-être égal, sacrifice égal. Or, les besoins, priorités et préférences des individus diffèrent (loisir comparé au travail, par exemple). L'application de ce critère nécessiterait des facteurs discriminants différenciant l'impôt « en fonction de l'âge, le handicap,

la situation familiale, la source de revenus ». L'équité verticale, quant à elle, peut s'exprimer : « à capacité contributive inégale, impôt inégal » (*ibid.*, p. 94). La progressivité du système fiscal se base sur « [l']hypothèse d'utilité marginale décroissante du revenu [impliquant] que l'impôt augmente plus que proportionnellement au revenu pour assurer l'égalisation des sacrifices ». Ainsi, en plus d'assurer le financement des missions de l'État, la fiscalité a pour objectif de redistribuer les revenus de marché selon le principe d'équité et d'efficacité économique.

2.2 Quelles ont été les grandes tendances de l'évolution de la fiscalité depuis 1980 dans les pays développés en général, et au Québec en particulier?

Le Québec n'est pas une économie fermée. Conséquemment, l'évolution vécue dans les pays développés va influencer sa façon d'intervenir dans l'économie. L'État-providence moderne et son système fiscal, au Québec, en Europe et en Amérique du Nord, vivent des remises en questions depuis le début des années 1980, notamment au niveau de sa viabilité financière (Rosanvallon, 1981, 1995; Avi-Yonah, 2000), bien que cette question ne date pas d'hier. Afin de comprendre les changements vécus par le système fiscal québécois ces dernières décennies, nous proposons d'examiner ceux qui ont été introduits à l'international, plus particulièrement au niveau de la progressivité des systèmes fiscaux et de l'imposition des hauts revenus.

Selon Vallée (*op. cit.*, p. 41), la tendance récente dans les pays de l'OCDE tend à confirmer « l'accroissement relatif des cotisations sociales et des impôts sur les biens et services, au détriment des impôts sur le revenu et des impôts sur le capital. [...] Dans un grand nombre de pays, le transfert de l'impôt sur le revenu vers la consommation et la substitution d'impôts aux cotisations des employeurs ont reflété des préoccupations liées à l'efficacité économique ». Deux autres changements majeurs se sont produits au niveau de l'impôt sur le revenu : « dans tous les pays, les taux marginaux les plus élevés ont décrû et le nombre des taux [les paliers d'imposition] a diminué » (*ibid.*, p. 42). De ce point de vue, le Québec a vécu la même évolution.

Ces deux changements ont tendance à favoriser en particulier les hauts revenus. Piketty, Saez et Stantcheva (2011) ont recensé les changements du taux marginal d'imposition (TMI) dans plusieurs pays développés de 1975 à 2010. Ils démontrent une corrélation significative entre une baisse du taux d'imposition marginal et une hausse de la concentration des revenus en faveur du premier centile; plus un pays baisse son TMI, plus le niveau de concentration des revenus en faveur du premier centile est prononcé, même si tous ces pays ont connu le phénomène de mondialisation, de financiarisation de l'économie et de changements technologiques.

Les différents éléments de cette évolution visant une plus grande efficacité des systèmes fiscaux se sont généralement effectués au détriment du principe d'équité verticale, puisque la structure de l'imposition a été modifiée en réduisant la part et la progressivité de l'impôt direct. Ces changements n'auraient toutefois pas affecté de manière importante le niveau global des recettes fiscales. Leroy (2010, p. 11) souligne que « Les politiques de baisse de l'impôt sur le revenu ou

sur les sociétés n'ont pas toujours entraîné la baisse des prélèvements obligatoires, car la base a été élargie ou d'autres prélèvements ont été modifiés ». La compensation de ces pertes de revenus est souvent compensée par une hausse de la part de l'impôt indirect, structurellement régressif.

L'OCDE (2011) a récemment mis en garde les États qui baissaient trop l'impôt des plus fortunés, arguant que cela nuirait au principe d'équité et aux obligations de recettes courantes : « la part de la charge fiscale globale supportée par les hauts revenus a reculé ces dernières années (par exemple parce que les barèmes d'imposition deviennent uniformes ou que les dépenses fiscales bénéficient essentiellement aux groupes ayant les revenus les plus élevés) ». L'Organisation internationale du travail (2008, p. 6) soutient que

la fiscalité est devenue moins progressive dans l'immense majorité des pays et donc moins apte à redistribuer les gains de la croissance économique. Cela se traduit par des baisses d'impôts pour les plus hauts revenus. [De plus], la moindre progressivité de l'impôt n'a généralement pas été contrebalancée par les politiques sociales.

La concurrence fiscale internationale et l'impact de la mondialisation sur les systèmes fiscaux des États développés sont les principaux arguments en faveur d'une plus grande efficience fiscale. Guex (2003) a recensé l'évolution récente du taux d'imposition des principaux pays développés et il remarque une forte baisse de l'impôt direct : « Le taux marginal d'imposition maximale des revenus des personnes physiques a été considérablement amenuisé du début des années 1980 à 1996, dans des proportions variant entre 10 % environ en France et 60 % au Royaume-Uni ». Selon l'auteur, un cercle vicieux se serait enclenché, un « mécanisme circulaire, vicieux pour les salariés et vertueux pour les détenteurs de capitaux : la concurrence fiscale pousserait la pression fiscale sur les riches à la baisse, ce qui diminue les recettes étatiques, accroîtrait les déficits et imposerait aux pouvoirs publics la limitation de leurs dépenses. » (*ibid.*, p. 63) Selon Deblock et Rioux (2008, p. 7),

[en] plus d'affaiblir les systèmes de protection sociale et d'obliger les gouvernements à repenser leurs régimes fiscaux à la lumière d'autres critères que celui de territorialité, la [concurrence fiscale] a aussi une troisième conséquence : celle de déplacer le fardeau fiscal des facteurs mobiles vers les facteurs qui le sont peu, en particulier le travail et la propriété immobilière. La réduction des impôts sur les bénéfices ou sur les revenus peut être compensée par un élargissement de l'assiette fiscale et l'élimination des dérogations et priviléges fiscaux, mais l'impact est limité et, d'une façon générale, les pouvoirs publics ont plutôt cherché d'autres sources de financement, notamment du côté des impôts indirects peut-être plus neutres sur le plan économique que les impôts directs.

Ainsi, à défaut de taxer les revenus des facteurs mobiles, les auteurs établissent trois scénarios possibles : l'impôt sur le revenu deviendra progressivement un impôt sur le travail, l'impôt sur les bénéfices des sociétés sera abaissé pour préserver la compétitivité de l'économie et le financement des services sociaux sera de plus en plus transféré du contribuable à leurs clientèles.

L'ensemble des phénomènes qui viennent d'être décrits semble entraîner l'érosion de l'imposition des revenus, de la fortune, des dividendes et des bénéfices. Ces facteurs tendent à réduire les recettes de l'État, favoriser les déficits et accroître la pression sur les gouvernements pour trouver d'autres sources de revenus, souvent régressives. Ces évolutions auraient pour conséquence de bénéficier principalement aux plus fortunés, puisque leurs revenus sont mobiles et moins taxés, en plus de transférer les risques sociaux et le fardeau fiscal de l'État-providence sur les travailleurs et acteurs moins aptes à profiter de ces phénomènes. L'impact de la concurrence fiscale serait toutefois

peut-être surestimé; un pays qui hauserait l'impôt ne provoquerait pas automatiquement un exode de capitaux, de travailleurs et de travailleuses qualifiés ou de grandes fortunes. Par exemple, à la suite de l'élection du président socialiste français en avril dernier, l'impôt sur le revenu a été augmenté et pourtant aucun exode n'a pu être observé (Rioux, 2012). Notons toutefois que « depuis 2011, la France impose aussi un « impôt sur le départ » à ses résidents fortunés. Une mesure dissuasive qui en fait réfléchir plus d'un ». (*ibid.*)

Certains chercheurs affirment que les baisses d'impôt et les crises des finances publiques qui en résultent sont le plus souvent motivées non pas sur des bases économiques, mais bien idéologiques. Selon Guex (*op. cit.*, p. 54), cette baisse de la progressivité et du niveau d'imposition, sous couvert de nécessité économique, relèverait plutôt de choix politiques en faveur d'un modèle et d'une idéologie plutôt que d'autres :

L'objectif de cette stratégie consiste à créer ce qu'un chercheur américain nomme « un climat d'austérité » et un autre « un levier permanent pour couper dans les budgets sociaux », bref à établir des conditions idéologiques et politiques favorables à la contre-réforme sociale et financière. (*ibid.*, p. 54)

Hurteau (2008, p. 6) ajoute que, dans le cas du Québec, « [l]es baisses d'impôt ont essentiellement deux carences majeures : elles bénéficient généralement de manière disproportionnée aux contribuables les plus fortunés et elles contribuent à une lente érosion du financement public des programmes sociaux ». Selon Leroy, un niveau de taxation trop faible associé à un niveau élevé d'interventions mènerait à la crise de l'État fiscal, qui pourrait être idéologiquement motivée et délibérément provoquée.

La relation entre la taxation et les dépenses de l'État n'est pas mécanique, ni déterministe. Elle relève largement d'un choix politique. [...] La théorie cognitive de l'impôt montre que la crise sert d'argument cognitif pour justifier des changements dans la politique fiscale ou budgétaire. La crise est un processus et non pas une donnée déterminée. (Leroy, *ibid.*, p. 120)

Amable observe une convergence relative vers un « capitalisme anglo-saxon » d'inspiration néolibérale, diminuant la progressivité et le niveau d'imposition des pays industrialisés.

La baisse des taux d'imposition remet en cause le financement de la protection sociale. Qu'elle soit le résultat de politiques strictement nationales, par exemple en réponse aux demandes issues de la base sociale de la coalition au pouvoir, ou qu'elle résulte de l'intensification de la concurrence fiscale, le résultat est toujours que le financement de la protection sociale et les possibilités de redistribution deviennent plus limités. Cela doit logiquement conduire à un affaiblissement des modèles de capitalisme où la protection sociale est une institution de la plus haute importance, comme dans les pays proches du modèle social démocrate ou du modèle continental européen. (Amable, 2005, p. 61).

Malgré cette convergence apparente des pays développés vers une fiscalité moins progressive et trente ans de compétition fiscale due à une mondialisation plus que jamais incontournable pour les économies nationales, les systèmes fiscaux connaissent malgré tout d'importantes différences tant dans leur structure que dans leur ratio impôt/PIB. Selon l'OCDE (2009), ce ratio varie grandement entre pays : Mexique (17 %), États-Unis (24 %), Japon (27 %), Irlande (28 %), Espagne

(31 %), Canada (32 %), Allemagne (37 %), Québec¹⁰ (38 %), France (42 %), Autriche, Belgique et Italie (43 %), Danemark (48 %). Pourquoi? Malgré les contraintes et tendances mondiales, les pays effectuent chacun des choix démocratiques selon leurs valeurs, leurs priorités et leur histoire. Parmi ces choix figurent le niveau et la forme de la taxation qui, comme tout enjeu politique, sont empreints de normes et d'idéologie.

Que pouvons-nous conclure de ces observations? L'État-providence moderne a subi plusieurs changements dans sa structure fiscale vers une plus grande efficacité, au détriment du principe d'équité. Ce phénomène a eu pour conséquence d'avantager davantage les hauts revenus. La justification de ce changement tient souvent plus du discours idéologique que de la nécessité économique.

2.3 Et le Québec?

Qu'en est-il pour le Québec? A-t-il vécu le même type d'évolution vers une perte de progressivité, favorisant les plus fortunés de sa société? La réponse tend vers l'affirmative, avec des nuances. Le Québec et le Canada ont connu leur lot de baisses d'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises, avec une hausse récente au Québec de l'utilisation de la tarification comme mode de financement (Hurteau, Hébert et Fortier, 2010; Larin et Boudreau, 2008). Le système fiscal québécois reste néanmoins plus important et plus progressif que ses voisins des autres provinces et des États-Unis. Godbout et Arsenault (2004) soutiennent que le Québec, par rapport au reste du Canada, avait davantage recours à l'impôt sur le revenu des particuliers (38 % par rapport à 34 %) et à l'impôt sur les sociétés (22 % par rapport à 16 %), qui sont progressifs, mais que le Québec avait un peu moins recours la taxe à la consommation (22 % par rapport à 23 %) et à l'impôt foncier (18 % par rapport à 27 %) qui sont structurellement régressifs. L'étude se basait toutefois sur des statistiques datant de 2001, situation qui a partiellement changé depuis.

Selon Godbout et St-Cerny (2008), le poids de l'impôt dans l'économie québécoise par rapport au PIB est de 39 %, comparativement à 32 % dans le reste du Canada. Selon les auteurs, la fiscalité serait aussi plus progressive plus rapidement. Toutefois, le Québec a connu d'importantes baisses d'impôt sur le revenu des particuliers depuis 2000. Godbout, Robert-Angers et St-Cerny (2011) concluent que « la réduction de la charge fiscale est généralisée au cours de la dernière décennie pour chacun des ménages étudiés et pour l'ensemble des situations de revenus, même si ce sont les familles avec enfants qui ont profité des allègements les plus importants » (p. 423). Afin d'identifier qui a le plus profité des baisses d'impôt fédérales et provinciales, les auteurs ont simulé l'impact de ces dernières pour quatre types de ménages (célibataire, couple sans enfants, familles biparentale et monoparentale). Soulignant que les autres pays du G7 ont également connu d'importantes baisses d'impôt, ils remarquent « qu'en dépit des réductions fiscales observées, le Québec, avec un poids de 12,8 %, demeure toujours, comme c'était le cas dix ans plus tôt, l'endroit au sein du G7 où les impôts sur le revenu apparaissent la plus grande proportion du PIB. Néanmoins, de 1999 à 2009, la part de l'impôt sur le revenu des particuliers passe de 20,9 % à 17,8 % ». Les auteurs de l'étude tiennent à souligner que

10. Ces chiffres pour le Québec datent de 2005 plutôt que de 2009. Voir UdeS. [http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Fiscalite_comparée_Comparaison_de_l_importance_des_recettes_fiscales_par_rapport_au_PIB_le_Quebec_en REGARD_du_G7_de_l_OCDE_et_de_l_UE.pdf] et OCDE. [http://www.oecd-ilibrary.org/taxation/recettes-fiscales-totales-2011_taxrev-table-2011-1-fr]

cette manière de procéder ne permet pas de présenter la situation exacte de chacune des situations familiales, chacun ayant des particularités qui lui sont propres, ce qui ne peut être pris en compte ici. Par contre, l'avantage est de permettre d'avoir une vision plus globale de l'effet des réductions fiscales sans être influencé par une multitude de situations particulières qui pourraient brouiller le portrait d'ensemble. (*ibid.*, p. 436)

Les auteurs de cette étude ont tenté d'illustrer l'impact des baisses d'impôt sur la situation de ménages types. Cette approche microéconomique permet de simuler leur impact sur des situations bien précises et les auteurs souhaitent y illustrer les avantages aux différents segments de la population, fournissant par extrapolation un portrait général des différentes baisses d'impôt de la dernière décennie. Leur étude apporte un éclairage important sur les déductions fiscales de la dernière décennie, dont la principale conclusion semble être que, prenant en compte les baisses d'impôt et l'ajout de prestations fiscales pour les faibles revenus, les changements à la fiscalité de 2000 à 2010 n'ont pas surtout profité aux hauts revenus. Toutefois, le premier centile ayant un revenu plus important, et celui-ci ayant connu une augmentation beaucoup plus importante que les revenus du 99 % restant, nous considérons que le système fiscal a manqué à sa mission redistributive des gains de la croissance économique, puisque la concentration des hauts revenus a considérablement augmenté depuis le milieu des années 1980. De plus, la simulation éclairante d'une vingtaine de catégories de revenus de leur étude ne prend pas en compte la représentativité de ces catégories selon leur poids démographique. Nous considérons que nos résultats sont complémentaires à leur analyse.

2.4 Comment l'évolution récente de la fiscalité pourrait-elle contribuer à la hausse de la part des hauts revenus québécois?

Nous avons constaté précédemment que le taux marginal d'imposition au Québec, tant fédéral que provincial, a considérablement baissé depuis plus de trente ans, passant de 64 % en 1973 à 48 % en 2009. Il semblerait d'ailleurs y avoir une corrélation négative avec la hausse de la part des revenus du P99-P100Q. Pour la période de 2001 à 2009, nous avons aussi constaté que le TIE du P99-P100Q est passé de 36 % à 31,4 %, une baisse de 4,6 points qui équivaut à 17 263 \$ de moins en 2009 par rapport à 2001 sur un revenu moyen de 376 469 \$ en 2009. Le TIE du P0-P99Q a connu une baisse de 2,3 points, passant de 18,1 % à 15,8 % pour la même période, équivalant à 653 \$ sur un revenu moyen de 28 411 \$ en 2009, attribuables tant aux baisses d'impôt fédérale que provinciale. Elles ont profité davantage au 1 % le mieux nanti, en terme absolu, dû à la hausse plus importante de leurs revenus marchands. Il semble y avoir une nette corrélation entre la hausse de la concentration des revenus vers le premier centile et celle de leurs revenus avec la baisse du taux d'imposition effectif. Les gains cumulatifs des baisses d'impôts fédérales et provinciales sont considérables totalisant près de cinq milliards en dollars de 2009 et pourraient avoir été réinvestis, accroissant la concentration des hauts revenus. La croissance des revenus non salariaux (gains de capital, dividendes corporatifs, placements et intérêts) est la principale cause de la hausse du P99-P100Q (croissance de 9 %/année), par rapport aux revenus salariaux (4,3 %/année). Les revenus non salariaux ont augmenté dans la part des revenus du P99-P100Q, passant de 17,5 % à 23,1 %.

Dans la même veine, Cousineau (2012) a compilé l'évolution du coefficient de Gini des revenus de marché, après transfert et après impôt au Québec de 1995, 2007 et 2009. Il constate qu'il y a eu une baisse marquée de la capacité redistributive des transferts et de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui concorde avec nos résultats.

Nos résultats semblent également concorder avec l'état de la littérature à ce sujet (Zorn, 2012). En effet, dans son étude sur l'évolution du premier centile en France, Piketty (2001, 2003) a insisté sur le rôle causal de l'impôt progressif sur le revenu pour expliquer le fait que les grandes fortunes ne se sont pas reconstituées après les chocs de 1914-1945, alors que les petites fortunes ont pu le faire. Il a estimé l'impact de l'impôt progressif sur le revenu avant impôt au moyen de modèles de régression et a conclu que cet impact fut majeur sur le comportement de la part des hauts revenus. Selon Roine et Waldenström (2008), l'imposition progressive des hauts revenus en Suède aurait également eu pour effet de prévenir l'accroissement de la concentration des hauts revenus. Morigushi et Saez (2008) aboutissent à la même conclusion pour les hauts revenus du Japon d'après-guerre. La situation japonaise, rappellent-ils, était très différente avant 1945, alors que les détenteurs de capitaux avaient pu profiter de la quasi-absence d'impôts progressifs pour réinvestir leurs gains et bâtir d'importantes fortunes. Selon Jäntti et coll. (2010), l'importante augmentation de la part des hauts revenus en Finlande au cours des années 1990 s'expliquerait principalement par la baisse de progressivité de l'impôt sur le revenu. Enfin, Dell, Piketty et Saez (2007) considèrent que la stabilité de la part captée par les hauts revenus en Suisse est cohérente avec l'absence permanente de progressivité de l'impôt sur le revenu dans ce pays.

La corrélation entre l'évolution de la part captée par les hauts revenus et l'impôt progressif n'est toutefois pas observée dans tous les pays analysés, soit l'Espagne, l'Indonésie et Singapour (Alvaredo et Saez, 2009; Leigh et van der Eng, 2009; Atkinson, 2007, respectivement). Saez et Veall (2005) soulèvent l'hypothèse que les hauts revenus du Canada pourraient être influencés davantage par l'évolution des hauts revenus aux États-Unis que par les changements fiscaux au Canada, mais ne vont pas jusqu'à affirmer que l'impact de l'impôt progressif est nul. Toutefois, Piketty et Saez (2007) soutiennent que la progressivité du système fiscal américain a considérablement diminué au cours des dernières décennies. En effet, ils ont trouvé trois changements qui auraient diminué la progressivité du système fiscal au cours de cette période : 1) l'importante baisse du TMI sur le revenu des particuliers les plus riches, 2) la division par deux du rapport entre l'impôt des sociétés et le PIB, et 3) la hausse substantielle des cotisations sociales et taxes sur la masse salariale, lesquelles sont très régressives. Si le système fiscal canadien a suivi la même tendance que la fiscalité américaine, comme le laisse entrevoir la baisse du TMI pour la même période, l'influence de l'impôt sur la concentration des hauts revenus canadiens pourrait avoir été déterminante. Dans la même veine, Lee (2007) a testé l'incidence globale du système fiscal canadien sur les hauts revenus et arrive à la conclusion que

“Canadians in the top 1% of the income distribution saw their total tax rate fall by almost 4 percentage points between 1990 and 2005.” The erosion of the progressively redistributive part of the tax system was greater, the further up the income distribution one looks — for the top 0.01% of individual taxpayers (i.e. an annual income over \$3,008,000 in 2007 dollars) Murphy et al found that the average income tax rate dropped by a quarter, which clearly facilitated the increase in their share of after-tax income. » (CCPA, p.30)

Notre question initiale pose une difficulté à savoir que l'évolution récente de la fiscalité peut contribuer à la hausse de la part des hauts revenus. Que dit l'état de la recherche à ce sujet? Il existe

une vaste littérature empirique en économie publique analysant les effets des taux d'imposition sur les revenus de marché (voir Saez, Slemrod et Giertz, 2011 pour une revue récente de la littérature). Deux conclusions émergent : premièrement, les hauts revenus répondent aux possibilités d'évitement fiscal lorsqu'elles se présentent. Ces réponses peuvent être importantes, surtout dans un court terme. Deuxièmement, lorsque la base de l'impôt est large et n'offre pas de possibilité d'évitement, l'élasticité estimée n'est jamais large, surtout dans le court et moyen terme. Autrement dit, les effets à long terme sur l'élasticité des hauts revenus (l'impact de l'impôt sur leurs comportements) n'ont pas été évalués.

Tentant de pallier cette lacune, Piketty, Saez et Stantcheva (2011) ont testé empiriquement les différentes théories expliquant le rapport entre les hauts revenus et l'impôt. Les auteurs ont développé un modèle où les hauts revenus réagissent au TMI selon trois « canaux » : 1) le canal standard de l'offre via une activité économique réduite, 2) le canal de l'évitement fiscal et 3) le canal de la négociation de compensations via un effort pour influencer leur niveau de rémunération. Une forte corrélation est observée entre l'évolution des hauts revenus et le niveau du TMI, testé dans un échantillon de 18 pays de l'OCDE de 1975 à aujourd'hui, suggérant une importante élasticité des hauts revenus, mais variant selon les pays, peut-être selon les arrangements institutionnels nationaux (type de capitalisme (Hall et Soskice, 2001; Albert, 1992) ou modèle d'État-providence (Esping-Andersen, 1990, 1999)). Cette corrélation est particulièrement importante aux États-Unis entre 1913 et 2009 telle qu'illustrée dans le tableau 16 à la page 20.

Selon le premier canal, une baisse du TMI stimulerait l'activité économique, mais aucune corrélation empirique ne fut trouvée. Le second canal avance que la plupart des importantes réponses aux changements du TMI seraient principalement dues à l'évitement fiscal. Les données ne confirment pas cette hypothèse; l'évolution des gains en capital, pourtant favorisés par les systèmes fiscaux, a connu des variations presque identiques aux séries excluant les gains en capital sur le long terme, même si des réponses d'évitement fiscal eurent lieu dans un court terme, notamment aux États-Unis à la suite de l'importante réforme fiscale américaine de 1986 (Auerbach, 1988). Finalement, le canal de la négociation de compensations serait fortement affecté par le TMI : un haut niveau réduirait de beaucoup les gains de telles négociations, agissant comme un frein institutionnel. Selon cette théorie, les gains des hauts revenus seraient à somme nulle, c'est-à-dire aux dépens du 99 % restant.

Les auteurs remarquent également que la croissance ne profite pas de la même manière selon les époques au premier centile et au 99 % restant américain. En effet, ce dernier a profité d'une croissance importante entre les années 1940 et 1970, alors que les hauts revenus n'ont que peu amélioré leur sort. Si la décennie 1970-1980 a été plutôt morne pour l'ensemble de la population, la période 1980-2008 a été témoin d'une croissance importante pour le premier centile alors que c'est le 99 % restant qui a connu une faible amélioration pour la même période. La période où le 99 % restant a connu une importante croissance fut marquée par un TMI élevé, alors que la période ayant profité au premier centile fut marquée par un TMI plutôt faible. Notons qu'en 2010¹¹ aux États-Unis, première année de la reprise économique, 93 % des gains de croissance furent accaparés par le premier centile (Saez, 2012).

Nous savons que les gouvernements provincial et fédéral au Québec ont considérablement baissé les impôts depuis 1980, mais les pistes sont brouillées pour trouver la ou les sources précises du changement provincial de 2007-2009; une baisse du taux d'imposition sur le capital des

11. Selon les dernières statistiques fiscales disponibles.

sociétés manufacturières ne pourrait à notre avis que partiellement expliquer cette baisse du TIE provincial : « Une première réduction prendra effet à compter du 1er janvier 2008, et réduira cette taxe de 0,49 % à 0,36 %. Elle passera ensuite à 0,24 % en 2009 »¹². La mise en place de comptes d'épargnes libres d'impôts (CELI) pourrait-elle expliquer cette baisse? « For savvy investors who realize significant capital gains in these accounts, the best thing about the TFSA is that there is no tax on investment income, including capital gains »¹³. Toutefois, la limite de 5000 \$ pour la première année (2008) nous laisse croire qu'il n'a pas dû avoir un impact significatif au niveau de l'imposition sur le revenu moyen de 376 469 \$ du P99-P100Q. Un changement administratif permettant des échappatoires fiscales à l'avantage de la planification fiscale « agressive » n'est pas à exclure (Desrosiers, 2012).

Ces hypothèses semblent toutefois insatisfaisantes pour expliquer l'important changement dans la composition des hauts revenus. Nous avons pu observer au tableau 20 à la page 24 un changement important dans la composition des hauts revenus. En effet, la part des salaires, après avoir augmenté de 1998 à 2000, est restée stable jusqu'en 2008 avant d'être divisée par deux (3,9 % à 2,2 %, une baisse de 56 %) de 2008 à 2009. Pour la même période, la part des revenus issus des revenus d'entreprise et du travail autonome a augmenté de 61 % (4,2 % à 6,9 %). Les revenus d'entreprise¹⁴ ont connu entre 2008 et 2009 une croissance de 58 % (4,1 MM \$¹⁵ à 7 MM \$) et les revenus de travailleur autonome¹⁶ ont connu une croissance de 59 % (4 MM \$ à 6,8 MM \$). La majorité des gains ont été effectués par les déclarations de revenus nets de professions, passant de 3,2 MM \$ à 5,9 MM \$. Nous considérons que ces changements furent probablement le fruit d'un transfert de catégorie des revenus déclarés, ce qui correspond à l'élasticité à court terme lorsque se présente l'opportunité d'évitement fiscal pour les hauts revenus, décrit par Saez, Slemrod et Giertz (2011).

En résumé, les baisses d'impôts sur le revenu observées un peu partout dans les pays développés sont un phénomène qui tirerait vraisemblablement son origine du changement de paradigme par rapport au rôle de l'État-providence, des changements au sein des systèmes fiscaux pour l'efficacité et le plus souvent aux dépens de l'équité. La croissance répandue, mais à des niveaux variables de la concentration des hauts revenus semble au moins en partie lié à la baisse marquée et généralisée de l'imposition. En effet, une réduction du poids et de la progressivité de l'impôt à leur égard a un effet dynamique sur leur capacité à concentrer les revenus d'une nation à leur avantage. Bien que dans une moindre mesure, la réduction de l'effet de plafonnement de l'impôt au Québec à l'égard des hauts revenus semble avoir aggravé cette tendance.

12. Radio-Canada, Budget du Québec 2007, en ligne, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/qc2007rev/regions.shtml>, page consultée le 23 avril 2012.

13. Taxes.ca, en ligne, <http://www.taxes.ca/info/tfsa.php>, page consultée le 23 avril 2012.

14. Comprisant les revenus d'entreprise et les revenus d'une société avec associé déterminé et retiré.

15. MM \$ = milliards de dollars, en dollars de 2009.

16. Comprisant les revenus nets (pour toutes les catégories) de travail à commission, de profession, de pêche, d'agriculture et d'affaires.

2.5 Quels sont les impacts d'une hausse de l'imposition des mieux nantis?

Nous avons vu que, lorsqu'ils n'ont pas de possibilité d'évitement fiscal, une hausse du taux d'imposition des hauts revenus n'affecte pas l'élasticité de leur contribution et leur « comportement fiscal » ne change pas, sauf à court terme (lorsque la possibilité se présente). Selon Piketty, Saez et Stantcheva, une baisse du TMI serait fortement corrélée à une hausse de la concentration des hauts revenus, mais les normes et institutions peuvent également jouer un rôle :

« International evidence shows a strong correlation between top tax rate cuts and increases in top income shares in OECD countries since 1975. Interestingly, the link between top rate cuts and top income share increases is strong in English speaking countries but much smaller in other countries such as Japan or Sweden which also experienced large top tax rate cuts. » (2011, p. 2)

Les auteurs remarquent que le taux de croissance ne semble pas affecté par une baisse du TMI pour les hauts revenus. Il y a aussi une forte corrélation entre une hausse de la concentration des revenus pour le premier centile. Les baisses d'impôts pour les plus fortunés n'ont donc pas d'effet sur le taux de croissance. En fait, les inégalités de revenus et de richesse ont un impact négatif important sur la croissance et la stabilité économique (Galbraith, 2012 ; Vandemoortele, 2011 ; Oesch, 2001; Persson et Tabellini, 1994). D'ailleurs, la corrélation entre les inégalités et la croissance serait plus forte pour les pays riches que pour les pays pauvres (Perotti, 1996). « Deux autres études s'intéressant à l'impact que déploie l'inégalité sur l'épargne (Venieris et Gupta 1986) ou l'investissement (Alesina et Perotti 1996) aboutissent au même constat : la distribution inégalitaire du revenu paraît avoir un impact nuisible sur l'épargne comme sur l'investissement, freinant de manière indirecte la croissance. [...] Il en suit que les facteurs concernant la distribution du revenu se répercutent sur la croissance économique à moyen et long terme au même titre que les variables macroéconomiques traditionnelles [comme l'inflation et le taux de chômage].» (Oesch, 2001). Piketty, Saez et Stantcheva ont également pu constater que l'élasticité des hauts revenus pourrait être liée à la négociation de compensations pour les dirigeants et hauts cadres d'entreprise, ce que Stiglitz (2012) identifie comme étant de l'extraction de rentes.

Peter Diamond, prix Nobel d'économie et Emmanuel Saez, professeur d'économie à l'Université de Californie à Berkeley, affirment (2011) que le taux marginal optimal de taxation pour les hauts revenus pourrait être de 73 % et que les gains de capital devraient être taxés davantage afin d'éviter un transfert des revenus déclarés de travail vers les gains de capital. Rappelons que Finnie (2002, 2004) a remarqué que les francophones québécois sont beaucoup moins mobiles, c'est-à-dire prompts à déménager, malgré une fiscalité plus importante. Notons toutefois que les Québécois et les Québécoises obtiennent une contrepartie substantielle à ces impôts (Bourque et St-Gelais, 2012).

Les transferts ont tendance à réduire les inégalités de revenus en haussant le niveau des faibles revenus, alors que les impôts ont davantage tendance à imposer un plafond sur les hauts revenus. Le résultat serait une plus grande cohésion sociale et un plus grand nombre de personnes se situant dans la classe moyenne. En effet, le Centre de recherche en économie domestique contemporaine a observé que la classe moyenne définie comme étant entre 70 % et 150 % du niveau de vie médian

des ménages est plus importante dans les pays ayant un niveau d'imposition plus élevé (CRÉDOC, 2012). Se basant sur les données de Statistique Canada (tableau CANSIM 202-0601), qui donnent le revenu médian des familles économiques et leur répartition dans les diverses catégories de revenu, l'économiste Pierre Fortin a calculé en fonction de cette définition le pourcentage d'individus qui rentrent dans leur définition de classe moyenne : en ferait partie l'ensemble des familles qui ont un revenu entre 44 660 \$ et 95 700 \$ au Canada et entre 40 110 \$ et 85 950 \$ au Québec. Par interpolation linéaire, 48,0 % des familles sont dans la classe moyenne au Canada et 52,3 % au Québec. Le Canada hors Québec arriverait à environ 46,5 % et le Québec se trouverait donc dans la plus haute catégorie, soit celle des 50-60 %. Ces résultats concordent avec l'hypothèse de la CRÉDOC, puisque l'impôt par rapport au PIB est plus important au Québec que dans le reste du Canada (Godbout, 2008). Rappelons que l'impôt est avant tout un choix de société (Leroy, 2011; Vallée, 2000).

Est-ce qu'un taux d'imposition plus élevé serait plus favorable à la classe moyenne comme l'indique cette étude? Les économistes canadiens Neil Brooks et Thaddeus Hwong répondent par l'affirmative. Dans une étude de 2006, ils ont compilé les performances économiques et sociales de pays ayant un bas taux de taxation (les pays anglophones; Canada, États-Unis, Angleterre, Irlande, Australie, Nouvelle-Zélande) et ceux ayant le plus haut taux de taxation au monde (les pays scandinaves; Norvège, Finlande, Suède, Danemark). Ils concluent que, dans 84 % des indicateurs choisis, les pays à haut taux de taxation performent mieux économiquement et socialement que ceux ayant un taux de taxation plus faible.

Au final, l'inégalité économique n'est pas une fatalité. La décision des gouvernements des pays développés de baisser les impôts et de laisser les hauts revenus prospérer beaucoup plus rapidement que le 99 % restant est un choix injuste socialement, insupportable politiquement et inefficace économiquement. La reprise économique et la qualité de vie de l'ensemble de la population dépendront des décisions que prendra démocratiquement la société québécoise.

Conclusion

Bien que les Québécois et les Québécoises dans leur ensemble aient amélioré leur sort, la croissance a profité bien davantage à ses mieux nantis depuis un quart de siècle. Cette tendance en augmentation depuis les années 2000 au sein des pays développés (OCDE, 2011), va de pair avec une augmentation des inégalités économiques et leur lot de problèmes sociaux (Wilkinson et Pickett, 2010) et économiques (Stiglitz, 2012; Davos, 2011; FMI, 2011). L'évolution à la baisse de l'imposition des mieux nantis ressemble beaucoup à celle observée dans la plupart des pays développés, accentuant la concentration des hauts revenus. De plus, l'évolution des hauts revenus québécois semble tenir davantage aux particularités sociales et culturelles qui lui sont propres puisqu'ils émigrent beaucoup moins vers des lieux fiscaux plus cléments que leurs confrères du Canada anglais. De plus, les hauts revenus évitent l'impôt quand le système fiscal le permet, non pas lorsqu'ils font face à un taux marginal d'imposition de 55,2 %, comme le proposait le gouvernement actuel. Les économistes Peter Diamond et Emmanuel Saez, respectivement récipiendaires du Nobel d'économie et de la médaille John Bates Clark, concluent que le TMI pour les hauts revenus pourrait atteindre 73 % sans que les recettes fiscales n'en soient trop affectées. Ils concluent également que les gains en capital devraient être taxés davantage, pour éviter un transfert de revenus déclarés par le premier centile. Les pays qui ont des impôts plus élevés ont également une classe moyenne plus importante (CRÉDOC, 2012), ce qui est le cas du Québec. Également, les sociétés qui imposent plus performant mieux que les sociétés qui le font moins sur une grande majorité d'indicateurs économiques et sociaux (Brooks et Hwong, 2006). En début d'année, le projet Égalité de l'Institut Broadbent a découvert que les inégalités de revenus sont une préoccupation importante pour la population canadienne et québécoise et que leur réduction devrait être une priorité politique.

Le directeur de la santé publique de Montréal a dévoilé il y a moins d'un an un rapport sur les inégalités sociales de santé, soulignant les conséquences importantes des inégalités sur la santé publique, résultats qui concordent avec l'ouvrage récent de Wilkinson et Pickett (2010). En effet, ces derniers ont découvert une forte corrélation entre les inégalités de revenu et une foule de maux économiques et sociaux. Ils arrivent à la conclusion que plus les ressources d'une société sont également réparties, plus l'ensemble de la population se porte mieux.

Au final, le cœur du débat sur une plus grande participation des hauts revenus à l'effort collectif porte sur ce qu'est une juste rémunération et une juste part acquittée par un individu. Les avantages d'une répartition plus égalitaire sont manifestes et nombreux. Les hauts revenus québécois ont connu une croissance de leurs revenus bien supérieure à celle de leurs semblables et les baisses d'impôt depuis 1998 leur ont donné un répit confortable. Dans un contexte de difficulté économique et budgétaire difficile pour l'ensemble de la population québécoise, le remplacement de la taxe santé, une taxe régressive, par un retour d'une imposition plus élevée pour les hauts revenus n'est ni injuste socialement, ni insensée économiquement.

Comme les professeurs de philosophie David Robichaud et Patrick Turmel le soulignent dans leur ouvrage *La juste part* (2012), personne ne s'enrichit individuellement puisqu'il est impossible de départager la part de chacun dans la production globale des richesses sociales. L'intervention collective et la redistribution des richesses rendent possibles la mobilité sociale, la croissance économique et l'épanouissement de l'ensemble de la société. Il n'existe aucune justification économique, sociale, morale et éthique à la hausse des inégalités que nous connaissons aujourd'hui. Une

redistribution économique raisonnable est juste, efficace et nécessaire. L'enjeu est incontournable et le débat ne fait que commencer.

Annexe

Méthodologie

Afin de trouver réponse à nos interrogations, nous avons calculé la part des revenus des particuliers du Québec capté par le 1 % le mieux nanti (P99-P100Q) à partir des *Statistiques fiscales des particuliers*, du ministère des Finances du Québec pour les années accessibles soit de 1973 à 2009. Ce document rassemble les données fiscales (types de revenus, déductions, impôts, etc.) de tous les contribuables québécois sous plusieurs angles, notamment le sexe, l'âge, le revenu par région et, dans le cas qui nous intéresse, par catégorie de revenu. Sachant qu'une partie de la population ne remplit pas de déclaration d'impôt, nous avons eu recours au tableau CANSIM 051-0001 de Statistique Canada, série v468252, fournissant le nombre de personnes de 18 ans et plus vivant au Québec pour la même période. Après avoir divisé par 100 la population afin d'obtenir un centile, nous avons additionné le nombre de contribuables à partir de la catégorie de revenu le plus élevé jusqu'à ce que nous atteignons un nombre de contribuables supérieur à 1 % de la population de 18 ans et plus. La dernière catégorie de revenu que nous avons retenu sera fractionnée afin de fournir exactement 1 % le plus fortunée de la population.

Nous désirons savoir quel est le revenu total avec et sans gains de capital, avant impôt et transferts du P99-P100Q, afin d'obtenir le revenu marchand du premier centile. Nous avons soustrait les montants de l'Assurance-emploi, de la Sécurité de vieillesse, du Régime des rentes du Québec (RRQ), de la Sécurité de revenu, des Suppléments fédéraux et de l'Assurance parentale (depuis 2006). Pour obtenir la part relative des revenus marchands de l'ensemble des particuliers québécois, nous effectuons la même soustraction des transferts. Toutefois, nous avons mentionné précédemment qu'une partie de la population ne remplissait pas de déclaration d'impôt. Emmanuel Saez, économiste de l'Université de Californie à Berkeley et spécialiste de l'évolution des hauts revenus, a résolu cette problématique en estimant que cette frange d'une population gagnait un montant équivalant à 20 % du revenu moyen de l'ensemble des contribuables (Saez, 2011). Pour l'année 2009, 117 770 personnes n'ont pas rempli de déclaration d'impôt, soit environ 1,8 % de la population québécoise de 18 ans et plus; nous leur avons attribué un revenu de 6475 \$, soit 20 % de 32 376 \$, revenu moyen d'un contribuable pour l'année 2009. En comparaison, pour l'année 1973, 1 315 571 personnes sur 4 116 676, soit 32 % de la population, ne remplissaient pas de déclaration d'impôt à cette époque. Nous avons également calculé la part et l'évolution des revenus issus des gains de capital, des dividendes des sociétés, des intérêts, des placements et des dividendes du P99-P100. Nous avons également calculé les impôts provinciaux et fédéraux¹⁷ du P99-P100Q de 2001 à 2009, puisque les données fédérales ne sont accessibles qu'à partir de 2001. Notons que nous avons déduit l'abattement fiscal de 16,5 % de l'impôt fédéral, particularité distincte datant de la Révolution tranquille : « Le gouvernement fédéral accorde cet abattement du

17. Nous sommes conscients qu'ont été omises les taxes foncières et les autres taxes indirectes non incluses dans les *Statistiques fiscales des particuliers*; le niveau de complexification deviendrait exponentiel et nous considérons que nos calculs permettent de saisir fidèlement dans les circonstances l'état de la répartition de la richesse à l'échelle nationale ainsi que les tendances à l'œuvre.

Québec au lieu de participer à des programmes à frais partagés dans le cadre des ententes fiscales fédérales-provinciales » (ARC, 2012).

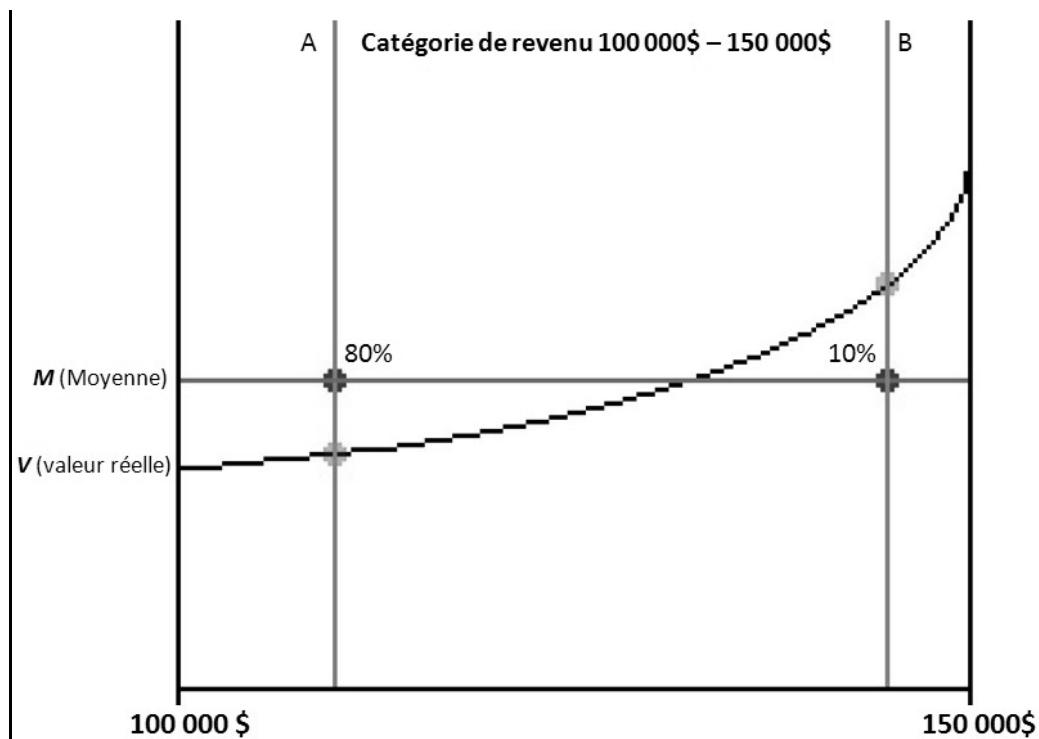
Nous avons calculé le taux d'imposition effectif (TIE) du P99-P100Q au niveau fédéral, provincial et combiné (2001 à 2009), ainsi que la part du revenu total moins transferts du P99-P100Q qui est dû aux gains de capital, dividendes, intérêts et placements. Une fois colligés ces résultats pour chaque année, nous les avons insérés dans des tableaux afin d'observer leur évolution temporelle.

Notons que les gains de capital imposable enregistrés au début des années 1990 (en moyenne autour d'un milliard \$) ont presque doublé en 1993 (1,84 milliard \$) puis encore doublé en 1994 (3,14 milliards \$) avant de revenir à leur niveau précédent en 1995 (0,9 milliard \$). Cette « anomalie » tient sa source d'une décision du gouvernement fédéral; suite à une promesse électorale, le ministre des Finances a annoncé dans son budget du 22 février 1994 l'élimination de l'exonération cumulative des gains de capital non réalisés à cette date. En effet, le ministre avait proposé un mécanisme permettant aux contribuables de réaliser le gain de capital accumulé au 22 février 1994 afin d'en demander la déduction. Après cette date, la déduction n'était accessible que pour les gains de capital réalisés à la disposition d'actions admissibles de petites entreprises et de certains biens agricoles, soit un « retour à la normale ».

Autre particularité de notre analyse, les *Statistiques fiscales des particuliers* n'ont pas été publiées de 1983 à 1985; seul un *Sommaire des données fiscales selon la tranche de revenu total* a été publié pour ces trois années. Deux problèmes émergent de cette situation. Premièrement, les catégories de revenus sont beaucoup moins précises (50 000 \$ à 100 000 \$, où nous avons eu besoin de 25 % à 46 % de cet échantillon), ce qui risque de diluer quelque peu nos résultats. Toutefois, nous n'avons pas observé de variation de la part relative du P99-P100Q par rapport au revenu national, ce qui nous permet de croire que la conséquence n'a pas dû être significative. Les gains de capital furent toutefois beaucoup plus dilués, comme le démontre leur évolution, une baisse notable de ces trois années par rapport à l'évolution des gains de capital des années précédentes et suivantes, matérialisé par un « creux » de ces trois années. Cette « anomalie » est compréhensible dans la mesure où, beaucoup plus que les autres sources de revenus, les gains de capital se concentrent au sommet des catégories de revenus, déclinant significativement au sein même des tranches de revenus retenues pour compiler le P99-P100Q. Également problématique, ce *Sommaire* ne fournissait pas les montants de RRQ, les gains de capital ni la Sécurité de vieillesse. Pour pallier ce manque, nous avons calculé la moyenne des trois années précédentes (1980-1982) et suivantes (1986-1988), puis nous avons alloué cette moyenne aux catégories manquantes. Nous n'avons pas remarqué de distorsion à la suite de cette opération. Une dernière mise en garde est nécessaire : nous avons eu recours aux statistiques fiscales de catégories de revenu, relativement imprécises, dont la dernière tranche nécessaire au calcul (en partant du sommet pour descendre jusqu'à l'atteinte du premier centile de la population) n'est qu'une moyenne, ce qui peut partiellement fausser nos données. Prenons comme exemple la catégorie de revenu 100 000 \$ à 150 000 \$ pour 2009; nous avons illustré dans le tableau ci-dessous notre propos avec un exemple fictif.

TABLEAU 27

Le dilemme de la moyenne. Exemple de catégorie de revenu



Source : Illustration de l'auteur.

Supposons que nous avons besoin dans le premier cas du 80 % le plus fortuné de cette catégorie (ligne A). Pour obtenir notre moyenne (M) nous prenons la totalité des revenus enregistrés par les contribuables de cette catégorie, divisée par un pourcentage X représentant X nombre de contribuables nécessaires à l'échantillon, ce qui nous donne la part de la moyenne dont nous avons besoin, illustré ici par le croisement de M et A. Or, dans un monde idéal, nous n'aurions pas recours à la moyenne (M), mais bien à la valeur réelle (V) de la fraction X . Dans le cas A, sont exclus de la moyenne les 20 % les moins fortunés de cette catégorie, ce qui a pour effet de surévaluer la richesse de A, sensée représenter le 80 % le plus fortuné de cette catégorie. Si nous avions eu besoin du 10 % le plus fortuné de cette catégorie (B), notre échantillonnage (M) de X aurait été moins riche que dans la réalité (V). Est-ce que cette contrainte, ce « dilemme de la moyenne », invalide nos résultats?

Plusieurs nuances doivent être apportées à cette précision qui nous permet de conclure par la négative à ce questionnement méthodologique. Premièrement, nous ne connaissons pas la répartition de la richesse à l'intérieur de chaque catégorie, à savoir si les écarts sont considérables ou au contraire plutôt bien répartis. Nous pouvons soupçonner que la catégorie la plus haute (250 000 \$ et plus pour 2009¹⁸) renferme beaucoup plus de contribuables proches de ce palier que de millionnaires ou de milliardaires, bref, que les disparités soient beaucoup plus fortes que dans les catégories subséquentes. Cette intuition, selon laquelle la catégorie X est relativement bien répartie donc proche de la moyenne, est confirmée par la courbe illustrant l'évolution du P99-P100Q; si l'écart entre A et B selon leurs années était significativement important, il y aurait eu de fortes fluctuations dans la courbe selon la grandeur de l'échantillon X . Or, aucune corrélation n'a été observée. De plus, la

18. Les catégories changent selon les années, à la hausse lorsque nous nous rapprochons d'aujourd'hui.

moyenne de X (de 1973 à 2009) est de 50,2 %. Nous avons également, à deux reprises (100,22 % pour 1973; 102,9 % pour 2004 au fédéral), décidé de surévaluer une catégorie de revenus plutôt que de diluer notre échantillon avec une infime fraction (1-2 %) d'une catégorie moindre. Lorsque nous calculons avec cet infime pourcentage (1 % d'une catégorie de 118 000 personnes, pour 2004) le résultat sur la part relative du P99-P100Q n'a changé que de 0,08 %, résultat à notre avis trop insignifiant pour en tenir compte. Nous pouvons donc conclure que, malgré le degré d'imprécision qu'occasionne notre dépendance aux *Statistiques fiscales des particuliers* et son corollaire (notre méthode de calcul), nous considérons que l'incidence statistique n'est pas suffisante pour invalider nos résultats.

Notons que les comparaisons monétaires ont été ajustées à l'inflation; tous ces résultats sont compilés en dollars de 2009¹⁹ : nous divisons chaque montant par l'IPC de 2009 (114,4; 100=2002). Finalement, nous avons divisé les revenus moyens de 1973 par celui de 2009, afin d'obtenir, pour chaque fraction, la croissance relative de leurs revenus.

19. Statistique Canada. *Indices des prix à la consommation* [En ligne]. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2010005/cpi-ipc-fra.htm>]. Page consultée le 17 avril 2012.

Bibliographie

- Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu des particuliers*, 2001-2009.
- Alepin, Brigitte. *La crise fiscale qui vient*. Coll. « Partis pris actuels ». Montréal, VLB éditeur, 2010.
- Albert, Michel. *Capitalisme contre capitalisme*. Coll. L'Histoire immédiate. Paris : Seuil, 1992.
- Alesina Alberto et Roberto Perotti, « Income Distribution, Political Instability, and Investment », *European Economic Review*, n° 40, 1996.
- Amable, Bruno. « Les spécificités nationales du capitalisme: Capitalisme et mondialisation: une convergence des modèles? ». *Cahiers français*, n° 349, janvier 2002, pp. 57-62.
- Arseneau, Matthieu et Luc Godbout, « Le dosage des impôts au sein de la structure fiscale québécoise. Le déplacement de la taxation des revenus vers la consommation », Document de travail – Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2005.
- Atkinson, Anthony B. 2007a. « The Distribution of Top Incomes in the United Kingdom 1908–2000. » dans *Top Incomes over the Twentieth Century: A Contrast between Continental European and English-Speaking Countries*, ed. Anthony B. Atkinson et Thomas Piketty, 82–140. Oxford et New York: Oxford University Press.
- Atkinson, Anthony B. « Measuring Top Incomes: Methodological Issues. » dans *Top Incomes over the Twentieth Century: A Contrast between Continental European and English-Speaking Countries*, ed. Anthony B. Atkinson et Thomas Piketty, 18–42. Oxford et New York: Oxford University Press, 2007.
- Atkinson, Anthony B. et Thomas Piketty, eds. 2007. *Top Incomes over the Twentieth Century: A Contrast between Continental European and English-Speaking Countries*. Oxford et New York: Oxford University Press.
- Atkinson, Anthony B. et Thomas Piketty. *Top Incomes: A Global Perspective*. Oxford et New York: Oxford University Press, 2010.
- Atkinson, Anthony B., Thomas Piketty, et Emmanuel Saez. 2010. « Top Incomes in the Long Run of History. » dans *Top Incomes: A Global Perspective*, éd. Anthony B. Atkinson et Thomas Piketty, 664–759. Oxford et New York: Oxford University Press.
- Avi-Yonah, Reuven S., « Globalization, Tax Competition and the Fiscal Crisis of the Welfare State », 2000. [En ligne] [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=208748].
- Bérubé, Gérard, *Les indignes*, 2012. [En ligne] [<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/340051/perspectives-les-indignes>.]

Bebchuck, Lucian et Jesse Fried. *Pay without Performance: The Unfulfilled Promise of Executive Compensation*. Cambridge, Harvard University Press, 2004.

Bigot, Régis, Patricia Croutte, Jörg Müller et Guillaume Osier, « Pas de classe moyenne sans redistribution sociale, Consommation et modes de vie », *CRÉDOC*, n° 249, mars 2012.

Brooks, Neil et Thaddeus Hwong, The Social Benefits and Economic Costs of Taxation: A Comparison of High and Low-Tax Countries, 2006. [En ligne] [http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Benefits_and_Costs_of_Taxation.pdf].

Clerc, Denis. *Déchiffrer l'économie* : 17e édition. Coll. Grands repères. Paris : La Découverte, 2011.

Clerc, Denis et Jean-Paul Piriou, *Lexique de sciences économiques et sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2011.

Cousineau, Jean-Michel, *Inégalités et prospérité*, Association des économistes québécois, 2012. En ligne : <http://economistesquebecois.com/files/documents/dc/39/cousineau-texte.pdf>.

Deblock, Christian et Michèle Rioux, « Le triangle impossible ou les limites de la coopération fiscale internationale », dans *Cahiers de recherche – Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation*, 2008.

Dell, Fabien, Thomas Piketty, et Emmanuel Saez. 2007. « Income and Wealth Concentration in Switzerland over the Twentieth Century. » dans *Top Incomes over the Twentieth Century: A Contrast between Continental European and English-Speaking Countries*, ed. Anthony B. Atkinson et Thomas Piketty, 472–500. Oxford et New York: Oxford University Press.

Desrosiers, Éric, « Québec s'attaque à l'évitement fiscal », *Le Devoir*, 2011. [En ligne] [<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/271845/quebec-s-attaque-a-l-evitement-fiscal>].

Desrosiers, Éric, « Une occasion de réduire les inégalités », *Le Devoir*, 24 janvier 2012, B1.

Diamond, Peter et Emmanuel Saez, « The Case for a Progressive Tax: From Basic Research to Policy Recommendations », *CESIFO Working Papers*, n° 3548, 2012.

Eisenstein, Louis, *The ideologies of taxation*, New York, Ronald Press Co., 1961.

Esping-Andersen, Gøsta. *Les trois mondes de l'État-providence : Essai sur le capitalisme moderne*. Coll. Le lien social. Paris : Presses universitaires de France, 1999.

Finnie, Ross, « Leaving and Coming Back to Canada: Evidence from Longitudinal Data » *School of Policy Studies Working Papers*, Université Queen's, Kingston, n° 32, 2002.

Finnie, Ross, « Who Moves? A Panel Logit Model Analysis of Inter-Provincial Migration in Canada », *Applied Economics*, vol. 36, n° 16, 2004, pp. 1759–79.

Fortier, Francis, Guillaume Hebert et Philippe Hurteau, « La révolution tarifaire », dans *Rapport de recherche*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2010.

Galbraith, James K., *Inequality and Instability: A Study of the World Economy Just Before the Great Crisis*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

Généreux, Jacques, « Les trois fonctions de l'État, selon Richard Musgrave », *Alternatives économiques*, 2003. [En ligne][http://www.alternatives-economiques.fr/les-trois-fonctions-de-l-etat,-selon-richard-musgrave_fr_art_174_19101.html].

Godbout, Luc, Suzie St-Cerny et Michaël Robert-Angers, « Une décennie de réductions fiscales : À qui ont-elles profité? », dans *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 31, n°3, 2011.

Godbout, Luc et Suzie St-Cerny, « La charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7 : le Québec est en excellente position et maintes fois champion des réductions fiscales! », dans *Document de travail* — Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2008.

Goldin, Claudia, et Robert A. Margo. 1992. « The Great Compression: The Wage Structure in the United States at Mid-Century. » *Quarterly Journal of Economics*, 107(1): 1–34.

Gouin, Pierre et Gabriel Ste-Marie, « Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois », dans *Rapport de recherche de l'IRÉC*, 2012.

Grammond, Stéphanie (La Presse), « L'écart entre les riches et les pauvres se creusent », [En ligne], <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/canada/201105/13/01-4399274-ecart-entre-riches-et-pauvres-le-fosse-se-creuse.php>, page consultée le 28 octobre 2011.

Guex, Sébastien. « La politique des caisses vides. État, finances publiques et mondialisation ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2003/1 n° 146-147, p. 51-62.

Hall, Peter, « The Role of Interests, Institutions and Ideas in the Comparative Political Economy of the Industrialized Nations », dans Mark A. Lichbach et Alan S. Zuckerman A. S. (dir), *Comparative Politics: Rationality, Culture and Structure*, New York, Cambridge University Press, 1997, p. 174-207.

Hurteau, Philippe, « D'où vient la “crise” des finances publiques? », dans *Note socio-économique*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2008.

Iqbal, Mahmood, « Are We Losing Our Minds? », *Policy Options*, 1999, vol. 20, n° 7, pp. 34-38.

Jäntti, Markus, Marja Riihelä, Risto Sullström, et Matti Tuomala. 2010. « Trends in Top Income Shares in Finland. » dans *Top Incomes: A Global Perspective*, éd. Anthony B. Atkinson et Thomas Piketty, 371–447. Oxford et New York: Oxford University Press.

Kumhof, Michael et Romain Rancière (FMI), *Endettement et inégalités*, 2010. En ligne : <http://www.les-crises.fr/documents/2012/kumhof-inegalites-1.pdf>.

Larin, Gilles N. et Daniel Boudreau, « La tarification des services publics : financement différent ou taxe supplémentaire? – Fascicule 1 : Un contexte favorable », *Document de travail*, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, 2008.

Leigh, Andrew, et Pierre van der Eng. 2009. "Inequality in Indonesia: What Can We Learn from Top Incomes?" *Journal of Public Economics*, 93(1–2): 209–12.

Leroy, Marc. *L'impôt, l'État et la société : La sociologie fiscale de la démocratie interventionniste*. Paris, Economica, 2010.

Leroy, Marc. « Découvrir la sociologie fiscale ». *Regards croisés sur l'économie*, 2007/1 n° 1, p. 94–100.

Levy, Frank et Peter Temin, « Inequality and Institutions in 20th-Century America ». *Document de travail*, département d'économie du Massachusetts Institute of Technology (MIT), n°7-17, 2007.

Ministère des finances du Québec. *Statistiques fiscales des particuliers*, 1973–2009.

Moriguchi, Chiaki, et Emmanuel Saez. 2008. « The Evolution of Income Concentration in Japan, 1886–2005: Evidence from Income Tax Statistics. » *Review of Economics and Statistics*, 90(4): 713–34.

Musgrave, Richard A., *The theory of public finance : a study in public economy*, New York/London, McGraw-Hill, 1959.

OCDE, *Croissance et inégalités*, Paris, Éditions OCDE, 2008.

OCDE, *Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE*, principaux constats, Paris, OECD Publishing, 2011.

OCDE, Croissance et inégalités, Paris, Éditions OCDE, 2008.

Oesch, Daniel, « L'inégalité, frein à la croissance? L'effet de l'inégalité des revenus sur les taux de croissance de dix pays de l'Europe de l'Ouest », dans *Swiss Political Science Review*, vol. 7, n°2, 2001.

Organisation internationale du travail, *Rapport sur le travail dans le monde 2008 : Les inégalités de revenus à l'épreuve de la mondialisation financière* (Résumé), 2008. En ligne : <http://www.ilo.org/public/french/bureau/inst/download/summf08.pdf>.

Perotti, Roberto, « Growth, Income Distribution, and Democracy: What the Data Say », dans *Journal of Economic Growth*, n° 1, 1996.

Persson, Torsten et Guido Tabellini, « Is Inequality Harmful for Growth? », dans *American Economic Review*, vol. 84, no 3, 1994.

Piketty, Thomas. 2001. *Les hauts revenus en France au XXe siècle: Inégalités et redistributions 1901–1998*. Paris: Grasset.

Piketty, Thomas. 2003. « Income Inequality in France, 1901–1998. » *Journal of Political Economy*, 111(5): 1004–42.

Piketty, Thomas, et Emmanuel Saez. 2003. « Income Inequality in the United States, 1913–1998. » *Quarterly Journal of Economics*, 118(1): 1–39.

Piketty, Thomas, et Emmanuel Saez. 2007. « How Progressive Is the U.S. Federal Tax System? A Historical and International Perspective. » *Journal of Economic Perspectives*, 21(1): 3–24.

Piketty, Thomas, Emmanuel Saez et Stefanie Stantcheva. « Optimal Taxation of Top Labor Incomes: A Tale of Three Elasticities » *NBER Working Paper* No. 17616, novembre 2011.

Radio-Canada, *Budget du Québec 2007*. [En ligne] [<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/qc2007rev/regions.shtml>].

Rioux, Christian, « Pas de signe évident d'exode fiscal », 2012.[En ligne] [<http://www.ledevoir.com/international/europe/355535/pas-de-signe-evident-d-exode-fiscal>].

Robichaud, David et Patrick Turmel, *La juste part : Repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pains*, Montréal, Nouveau projet, 2012.

Roine, Jesper, et Daniel Waldenström. 2008. « The Evolution of Top Incomes in an Egalitarian Society: Sweden, 1903–2004. » *Journal of Public Economics*, 92(1–2): 366–87.

Rosanvallon, Pierre, La crise de l'État-providence, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points – Séries essais », 1981.

Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points – Séries essais », 1995.

Rosen, Sherwin. 1981. « The Economics of Superstars. » *American Economic Review*, 71(5): 845–58. Royal Commission on the Distribution of Income and Wealth. 1977. « *Report No. 5, Third Report of the Standing Reference*. » Cambridge: HMSO.

Saez, Emmanuel, Joel B. Slemrod, et Seth H. Giertz. 2012. « The Elasticity of Taxable Income with Respect to Marginal Tax Rates: A Critical Review. » *Journal of Economic Literature*, 50(1): 3–50.

Saez, Emmanuel et Michael Veall, « The Evolution of High Incomes in Northern America, Lessons from Canadian Evidence », dans *American Economic Review*, vol. 95, n° 3, 2005.

Sapir, André. « Globalisation and the Reform of European Social Models ». *Bruegel policy brief*. Vol 1, novembre 2005.

Statistiques Canada, *Tableau CANSIM 051-0001, série v468252*.

Statistiques Canada, *Indices des prix à la consommation, 2012*. [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2010005/cpi-ipc-fra.htm>].

Stiglitz, Joseph, *The Price of Inequality*, Londres, W. W. Norton & Company, 2012.

Tanzi, Vito. « Globalization, technological Developments, and the Work of Fiscal Termites », dans *FMI Working Papers*, novembre 2000.

Taxes.ca. [En ligne] [<http://www.taxes.ca/info/tfsa.php>].

Tremblay, Pierre P., *Sisyphe et le financement de l'État*. Sainte-Foy, les Presses de l'Université du Québec, 2005.

Vallée, Annie. *Les systèmes fiscaux*. Paris, Éditions du Seuil, 2000.

Vandemoortele, Milo. *Equity: a key to macroeconomic stability*, 2010. En ligne : <http://www.odi.org.uk/opinion/5064-equity-macroeconomic-resilience-stability>.

Veall, Mike, « Top Income Shares in Canada: Updates and Extensions » McMaster University *Department of Economics Working Papers*, 2010.

Wilkinson, Richard et Kate Pickett. *The spirit level; Why equality is better for everyone*. London : Penguin Books, 2009.

Zorn, Nicolas, « À la recherche du 1 % : que nous apprennent les travaux d'Atkinson, Piketty et Saez sur la concentration des hauts revenus? », *Revue Interventions économiques*, n° 45, 2012. En ligne : <http://interventionseconomiques.revues.org/1708>.

